



L'AVENIR DU NORD

SEUL JOURNAL DU DISTRICT DE TERREBONNE

1897-1937

EXISTANT DEPUIS PLUS DE QUARANTE ANS

1897-1937

"LE MOT DE L'AVENIR EST DANS LE PEUPLE MEME; NOUS VERRONS PROSPERER LES FILS DU SAINT-LAURENT" (Benjamin Sulte)

CHENIER

SAINT-JEROME, P. Qué.

Abonnement : \$2.00 par année

Directeur et Propriétaire

Honorable JULES-EDOUARD PREVOST

Publié par

IMPRIMERIE J.-H.-A. LABELLE, Limitée
Saint-Jérôme



LABELLE

QUARANTE-ET-UNIEME ANNEE, NUMERO 32

JOURNAL HEBDOMADAIRE — CINQ SOUS LE NUMERO

LE VENDREDI, 6 AOUT 1937

Monseigneur Bruchési

Le dimanche, 8 août, il y aura quarante ans que Mgr Bruchési fut sacré archevêque de Montréal, dans sa cathédrale. Bien que confiné depuis longtemps dans une retraite douloureuse, qui pèse comme une angoisse sur ceux qui l'ont aimé et lui gardent un souvenir fidèle, Monseigneur vit encore, à 82 ans bientôt, en son appartement de l'archevêché, entouré de soins affectueux. A l'occasion de sa quarantième anniversaire de son sacre, M. le sénateur Prevost me demande d'écrire un article pour L'Avenir du Nord. J'ai vécu auprès de Sa Grandeur (comme on disait alors) pendant plusieurs années et je l'ai suivie avec une bien sincère affection et une constante admiration. Je n'ignore pas qu'il est toujours délicat de parler d'un vivant, quand on l'a touché de près, et, plus encore, quand il s'agit d'un prélat de cette haute distinction. Je m'y décide pourtant et veux le faire sans arrière-pensée, mû surtout par un sentiment de profonde gratitude pour tout ce que je dois au vénérable et vénéré archevêque.

Que de souvenirs se pressent à l'avance sous ma plume et comme je me sens inhabile à les remuer !

Ce fut un grand jour pour l'Eglise de Montréal que celui du sacre de Mgr Bruchési. Elu le 25 juin 1897 à la succession de Mgr Fabre, mort aux derniers jours de décembre 1896, le jeune chanoine de 41 ans avait vu son élection saluée par un concert d'unanimes éloges. Les résidents, les doyens des évêques de la province, Mgr Moreau, de Saint-Hyacinthe, lui écrivait : "Vous êtes vraiment, Monseigneur, l'Élu de Dieu ! Vous possédez le don de la parole et celui de bien écrire. Vous êtes encore dans la force de l'âge et vous avez l'expérience de l'administration d'un diocèse. Je vous salue de l'épître ecclésiastique et animé du plus beau zèle..."

Le fait est que la Providence avait admirablement préparé, semblait-il à tous, le nouvel élu de Rome à l'honneur et à la charge que le Saint-Père Léon XIII lui assignait. De proche ascendance italienne par son père, Paul-Dominique Bruchési, marchand de Montréal, et de vieille famille canadienne par sa mère, née Caroline Aubry, Paul-Napoléon Bruchési avait vu le jour, à Montréal même, le 29 octobre 1855. Ses classiques faits chez les Sulpiciens, au Collège de Montréal, il était allé suivre les cours de philosophie, chez les Sulpiciens encore, à Issy, près de Paris, et ceux de théologie au Collège romain des Pères Jésuites. Ordonné prêtre à Rome (en même temps que le futur Benoît XV) le 21 décembre 1878, il visita ensuite la Terre Sainte et divers pays. Revenu au Canada avec ses parchemins de docteur, il avait été, après quelques mois de secrétariat à l'évêché de Montréal, professeur de dogmatique, pendant quatre ans, au vieux séminaire de Québec, siège de l'Université Laval depuis 1852. Il y avait fait belle figure, et, dans la ville même, sa réputation d'orateur éloquent et de conférencier captivant n'avait pas tardé à s'établir. De retour à Montréal en 1885, il avait rempli quelque temps les fonctions de vicaire paroissial, à Sainte-Brigide et à Saint-Joseph, avec un grand zèle et non sans éclat à cause de sa belle parole. En 1887, Mgr Fabre, d'évêque qu'il était devenu archevêque l'année précédente, l'avait appelé à faire partie du personnel de son archevêché et, en 1891, à la réorganisation du chapitre, il le créait chanoine titulaire. Pendant dix ans, de 1887 à 1897, M. l'abbé ou M. le chanoine Bruchési, dans le saint ministère à la cathédrale, à l'aumônerie du Mont-Sainte-Marie, à la rédaction de la Semaine religieuse, comme professeur aux facultés de Laval à Montréal, comme commissaire d'écoles et comme archidiacre du diocèse, avait fourni une carrière très active et au plus haut point féconde. Son élévation à l'épiscopat, par suite, ne surprenait personne. Elle était même attendue de beaucoup. On disait qu'il était l'un de ceux que Mgr Fabre avait désignés au choix de Rome pour sa succession et on ajoutait que les autorités ecclésiastiques de Québec n'avaient pas été étrangères à son élection.

C'est Mgr Bégin, alors coadjuteur à Québec du cardinal Taschereau, qui présida, dans la cathédrale de Montréal, à la consécration épiscopale du chanoine Bruchési, le 8 août 1897, avec, comme évêques co-consécrateurs, Mgr Duhamel, d'Ottawa, et Mgr Langevin, de Saint-Boniface. Pas loin d'une vingtaine d'évêques et un clergé de six à sept cents prêtres assistaient, à la tête d'un groupe imposant de fidèles, à la cérémonie qui fut grandiose. Mgr Emard, de Valleyfield, y prêcha un éloquent sermon.

Un mois plus tard, au cours d'une visite que Mgr Bruchési faisait à Trois-Rivières au vénérable Mgr Lafleche, qui traitait ce jour-là (4 septembre) dans sa quatre-vingtième année, le vieil évêque trifluvien, ami de toujours du grand Mgr Bourget, disait à son jeune et déjà si distingué collègue de Montréal, en faisant évidemment allusion aux difficultés du passé, ces paroles significatives, qui m'ont été rapportées par un témoin de la circonstance : "En assistant l'autre jour, Monseigneur, à votre consécration épiscopale dans votre cathédrale, alors que l'archevêque-coadjuteur de Québec vous confiait à vous l'archevêque-élu de Montréal l'onction qui fait les pontifes dans l'Eglise de Dieu, il m'a semblé voir un arc-en-ciel qui paraissait à l'horizon de notre pays. L'arc paraît de Québec et il tombait à Montréal." Et l'évêque octogénaire ajoutait, souriant : "Quant à moi, je reste la flèche tendue sur l'arc, prêt à partir pour l'éternité."

Pendant un quart de siècle environ, de 1897 à 1920, l'administration de Mgr Bruchési a été en effet riche de toutes sortes et éminemment génératrice de paix et de bonheur pour son clergé et ses diocésains. Il était évidemment très doué pour le commandement. Ses dons supérieurs de l'esprit et du cœur lui donnaient un prestige qui s'imposait. Il n'eut guère besoin d'appeler jamais à son titre ou à sa qualité de chef. Il faisait mieux. Il exerçait l'autorité avec un doigté et une souplesse de premier ordre, ne brusquant rien, mais dirigeant tout avec fermeté sans qu'il y parût beaucoup. Par son aisance charmante, il gagnait d'abord les cœurs et tout venait ensuite de soi. Personne mieux que lui ne sut utiliser les talents et les moyens de ceux qu'il avait à commander. Il leur faisait volontiers confiance, ce qui décuplait leurs forces. Sur l'ensemble de ses prêtres et des fidèles, ses qualités d'orateur à la voix douce, prenante et si persuasive, et sa facilité d'écrire à la plume féconde, alerte et bien vivante, lui assuraient une incomparable emprise. Il se montrait avant tout bon et serviable à tous, même à ceux qui avaient pu le décevoir ou lui faire de la peine. Aussi était-il par tous, prêtres et fidèles, aimé et vénéré autant que respecté et aisément obéi. Il régnait et gouvernait surtout par son grand cœur et sa confiance en Dieu — in Domino confido, selon le mot de sa devise épiscopale.

"Il n'est pas grand de taille, écrivait de lui feu le sénateur David (Revue canadienne, décembre 1919), mais un corps droit, élégant, surmonté d'une jolie tête, des traits réguliers, une physionomie très expressive lui font un extérieur attrayant. Lorsque, revêtu des habits pontificaux, mitre en tête et crosse en mains, il officie, il a toute la dignité qui convient. Dans les réunions sociales, il sait se rendre aimable. Sa conversation est sérieuse, instructive, piquante, enjouée même et assaisonnée de plaisanteries de bon aloi. Ses sermons, ses discours et ses lettres pastorales dénotent un esprit solide, méthodique, une raison calme et une haute culture intellectuelle. Qu'il parle ou qu'il écrive, son langage est correct, concis, ferme, élégant et d'une grande clarté. Sa voix, bien timbrée, est agréable et met de l'intonation dans sa parole et dans son chant..." Sir Wilfrid Laurier, qui avait eu l'occasion de connaître tant de personnalités marquantes en divers pays, disait un jour — je l'ai moi-même entendu — qu'il n'avait pas rencontré d'hommes "plus brillamment équilibrés" que son ami l'archevêque de Montréal. C'est là, je pense, un témoignage qui peut compter devant l'histoire.

MELI-MELO

OU IL FAUT UNE ENQUETE

Nous lisons dans le Canada :

"L'honorable M. Duplessis, premier ministre et procureur général de la province, n'a pas encore pensé à faire instituer une enquête sur la mystérieuse et étrange évasion de J.-F. Mulholland, cet ingénieur en chef de la mine Rubec, qui, en dépit des graves accusations auxquelles il devait répondre, a pu sans difficulté échapper à deux agents du département du procureur général. Cette attitude de M. Duplessis est d'autant plus surprenante qu'il avait, jusque-là, la manie de promettre des enquêtes. Cette fois, il est vrai, il a probablement jugé à propos de se faire vu qu'il risquait de compromettre deux de ses fidèles policiers, mais il aurait pu tout de même promettre une enquête. Une promesse à la Duplessis, ça n'engage à rien. Et une enquête, ça ne veut pas dire que l'affaire sera éclaircie, mais le public aurait tout de même une chance de savoir de quelle façon Mulholland s'est échappé."

UN NOUVEAU ET GRAVE PERIL EN LA DEMEURÉ

Ceux qui, mercredi soir de la semaine dernière (28 juillet), étaient aux écoutes de leur radio, ont entendu l'honorable Maurice LeNoble-Duplessis, qui parlait à Chaudier, se vanter d'avoir réussi à régler ni plus ni moins le problème ouvrier dans Québec et à assurer des salaires raisonnables à tous nos frères travailleurs des villes. Or, voici ce que l'on pouvait lire, le même jour, dans la chronique syndicale : "Si vous voulez détruire un syndicat..." paraissant en page éditoriale de l'Action Catholique, sous la signature de M. Gérard Picard.

"Ainsi à Montauban-les-Mines, suivant des informations qui nous sont fournies par le syndicat, les ouvriers sont sous la botte d'employeurs qui mériteraient d'être mis au ban de la société (les mots soulignés).

Les oeuvres de Mgr Bruchési sont trop nombreuses pour qu'on puisse, dans le cadre d'un article restreint comme celui-ci, penser à seulement les énumérer. Il a fait se détacher du sien tout un diocèse, celui de Joliette. Il a créé je ne sais combien de paroisses dans sa ville et à la campagne. Ses instituts et ses communautés, collèges ou couvents, lui doivent beaucoup et ses hospices et hôpitaux tout autant. De ceux-ci, il en a fait jaillir deux considérables de la charité des fidèles : celui des Incarcérés, qu'on appelle maintenant l'hôpital du Sacré-Cœur, et celui de Sainte-Justine pour les enfants. Ses lettres pastorales et ses discours de circonstance fourniraient la matière de plusieurs beaux volumes. Il y aurait là un recueil à faire de "morceaux choisis" qui le seraient vraiment. Les jours les plus glorieux du règne épiscopal de Mgr Bruchési ont été sans doute ceux du congrès eucharistique international qui eut lieu à Montréal en 1910. Ce congrès, c'est lui qui nous l'avait obtenu des dirigeants des congrès internationaux au congrès de Londres en 1908. C'est lui également qui en fut le principal et quasi génial organisateur. Naturellement, ne pouvant tout faire seul, il y fut aidé par de nombreux collaborateurs. Ce n'est pas ici le lieu de préciser tout ce que le congrès de Montréal dut à l'éminent légat de Pie X, Mgr le cardinal Vannutelli, au président, Mgr Heylen, et aux autres membres du comité permanent, aux théologiens et aux orateurs que Monseigneur lui-même fit venir de Rome et de France. Au Canada même, Monseigneur trouva une précieuse assistance chez ses collègues de l'épiscopat, puis dans son diocèse et dans sa maison, chez ses prêtres et ses religieux, des coopérateurs empressés et actifs. Nommons entre autres parmi ceux-ci : Mgr Georges Gauthier, qui allait devenir bientôt son évêque auxiliaire, le savant et saint M. Lecoq, supérieur de Saint-Sulpice, Mgr Emile Roy, vicaire général, Mgr Cléophas Martin, procureur de l'archevêché, et tant d'autres, dont, en première ligne, les zélés Pères du Saint-Sacrement. Mais, notre magnifique archevêque, du sentiment de tous, resta l'âme du grand congrès. Quelle action puissante fut la sienne, à ce moment, et que d'allocutions il prononça, admirables de substance, délicates, nuancées et toujours au juste point !

Encore plus d'une dizaine d'années, après ces jours ensoleillés de foi et de piété du congrès de 1910, Mgr Bruchési continua d'administrer son diocèse avec la même sûreté de doctrine, la même souci de discipline, la même science des hommes et la même habileté à les manier en dominant les événements. Il paraissait vraiment ne pas vieillir. Il fit plusieurs voyages en Europe, assista au congrès eucharistique de Madrid (1911) et à plusieurs autres grandes manifestations du vieux monde. Il assista pareillement, à Québec, au premier congrès de la Langue française en 1912. Dans la suite, il fit une tournée dans l'ouest du Canada et des Etats-Unis. Partout il produisit une vive impression. On l'accueillait avec une faveur marquée. Il parlait et était, en même temps qu'une semence de bien, une occasion pour lui d'une sorte de triomphe personnel. Sa carrière se poursuivait ainsi glorieuse et profitable aux âmes et à l'Eglise.

Mais, s'il avait ses succès et ses joies, notre cher archevêque avait aussi ses ennuis et ses peines. Tour à tour, il allait voir disparaître des hommes de sa droite, en qui il avait mis ses confiances et qu'il aimait : Mgr Racicot, Mgr Martin, Mgr Emile Roy. Survivre, pour ceux qui vieillissent, n'est-ce pas la grande peine ? D'autres événements l'affligèrent, ceux par exemple qui furent occasionnés par la guerre de 1914. Il dut prendre des initiatives qui ne furent pas bien comprises, même par son clergé. Je n'insiste pas. Qui aurait pensé qu'une aussi brillante carrière allait malheureusement s'obscurcir à son déclin ? En 1919, Monseigneur revint de son dernier voyage à Rome déprimé et malade physiquement. Il dut subir des traitements qui, en fait, le déprimèrent davantage. Bientôt hélas ! il s'affaissa mentalement. Une sorte de nuit morale, faite d'angoisses et de tourments intérieurs, l'accabla. Puis, ce fut l'obsession quasi complète, dont les meilleurs soins n'ont pu le tirer entièrement. Certes, il n'a pas perdu conscience de tout ce qui se passe autour de lui et au dehors, et ceux qui ont la joie de pouvoir l'approcher nous racontent comme il sait se souvenir. Mais ce sont des éclairs dans la nuit. Monseigneur souffre et nous tous, qui l'avons tant aimé et admiré, nous souffrons avec lui. Et voilà plus de quinze ans qu'il vit ainsi, souffrant, à sa chambre de l'archevêché, dans la retraite et le silence. Quel calvaire ! "Le bon Dieu a voulu, écrivait naguère avec émotion M. le chanoine Harbour, qu'après avoir été la gloire de son diocèse notre vénéré archevêque en soit maintenant la victime et l'holocauste." C'est profondément vrai et cela constitue une grande leçon.

Au jour du quarantième anniversaire de son sacre, souvenons-nous de tout ce que Mgr Bruchési a fait de bien pour son diocèse et pour l'Eglise et prions avec lui et pour lui.

L'histoire dira qu'il fut un grand évêque.

L'abbé Elie-J. AUCLAIR.

S. E. Mgr Paul Bruchési

Dimanche prochain, 8 août, S. E. Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, célébrera le 40e anniversaire de sa consécration épiscopale.

Immobilisé par la maladie depuis dix-sept ans, S. E. Mgr Bruchési demeure l'archevêque respecté et aimé vers qui se tourne le souvenir fidèle de tout son diocèse et se dirigent les vœux de l'Eglise canadienne pour son complet rétablissement.

L'AVENIR DU NORD publie aujourd'hui un article de M. l'abbé Elie-J. Auclair, spécialement écrit à l'occasion du 40e anniversaire de la consécration épiscopale de S. E. Mgr Bruchési.

Nous y joignons à l'adresse de notre vénérable archevêque, nos hommages respectueux et nos souhaits ardents pour son retour à la santé.

son (de nous), et le syndicat résiste quand même.

"Montauban-les-Mines est situé dans le comté de Portneuf. Le député provincial est ministre (l'honorable pilote Bona Dussault). Il nous semble que le gouvernement devrait faire quelque chose pour les mineurs de cette localité. On peut nous croire, ça presse. Si le syndicat tombe, la situation deviendra particulièrement grave. Il est inutile de vouloir ignorer ce qui se passe présentement à Montauban (Saint-Eloi-les-Mines) : ça ne réglera rien. Le mal existe, et il faut le guérir.

(Signé) Gérard PICARD.
Dont acte...

LE CENTENAIRE DE SHERBROOKE

De grandiose manifestations ont marqué, dimanche dernier, l'inauguration des fêtes du centenaire de Sherbrooke. Cette ville de 32,000 habitants célébrait pendant cinq semaines l'arrivée de son fondateur, Gilbert Hyatt. Les visiteurs ont presque doublé la population de la ville.

Son Eminence le cardinal Villeneuve, primat de l'Eglise catholique au Canada, a célébré le Saint Sacrement de la messe sur le terrain même de l'Exposition.

La ville toute décorée par des

milliers d'ampoules électriques avait une allure de fête et méritait à juste titre son titre de "ville électrique de l'Est".

Hyatt personnifié par l'évêvin Alex Ross a échangé des salutations avec le maire Emile Rioux. Après cette cérémonie il y eut des feux de joie et au cours d'une allocution Son Eminence le cardinal Villeneuve a rappelé l'histoire de Sherbrooke. Un banquet a réuni les membres du gouvernement et les invités de marque.

L'assemblée de M. Paul Gouin

On a fait fête à M. Paul Gouin, dimanche dernier, à l'Assomption. De très nombreux amis du chef de l'Action Libérale Nationale se sont groupés autour de lui et lui ont offert une bourse de près de \$5,000, comme témoignage de leur reconnaissance et de leur appui.

Des discours importants y ont été prononcés. Celui de M. Paul Gouin fut remarquable de substance et d'une tenue irréprochable.

Cette manifestation "non-politique", dans la pensée des organisateurs, a permis à M. Paul Gouin de s'exprimer librement, sans parti pris, sur les réformes économiques, sociales et nationales qui sont désirables dans notre province. Il a, en particulier, préconisé des réformes parlementaires, bancaires et constitutionnelles.

M. Oscar Druoin, l'un des premiers collaborateurs de M. Paul Gouin, a ensuite quitté pour suivre M. Duplessis, et qui maintenant combat M. Duplessis après avoir été son ministre, était présent à l'assemblée de l'Assomption. Il a déclaré que l'entente de son groupe avec l'ALN, est désirable. On sait que le groupe de M. Drouin, s'appelle le "parti national" et a comme chefs MM. Drouin, Hamel, Grégoire, Chaloult, Marcoux, tous partisans en vue de M. Duplessis qu'ils ont porté au pouvoir et qu'ils combattent aujourd'hui en lui reprochant son manque de sincérité, ses contradictions, sa tyrannie et sa politique de fumisterie.

LA DECLARATION DE M. DUPLESSIS SUR L'ATELIER FERME "N'EST PAS DE QUELQU'UN QUI A LU ET COMPRIS LES ENCYCLIQUES," DIT M. CHARPENTIER

"L'honorable Maurice Duplessis," ajoute le président de la Confédération des Travailleurs Catholiques, "a parlé comme un législateur qui comprend difficilement le véritable rôle de ce régulateur de la liberté qu'est la loi."

LE PROCUREUR GENERAL SONGERAIT-IL A "L'ABOLITION PROCHAINE DU BARREAU?"

Témoignages de sociologues avertis et dont l'autorité s'appuie sur une compétence inattaquable en matière sociale : Mgr Ryan, professeur à l'Université Catholique d'Amérique, et le R. P. Belliot, O.F.M.

TEXTE D'UNE CAUSERIE PRONONCEE A LA RADIO

Tous, croyons-nous, auront intérêt et profit à lire, ci-après, la causerie que prononcera, vendredi soir de la semaine dernière, M. Alfred Charpentier, président de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, en réponse à l'honorable Maurice LeNoble-Duplessis qui avait catégoriquement condamné, au cours d'une déclaration publique, le 19 juillet, aux chroniques politiques de Montréal, le principe même de "l'atelier ferme" autant pour les syndicats catholiques et nationaux que pour les unions internationales. Elle permet, en effet, de juger de la compétence et de l'autorité de notre premier ministre de l'ORDRE so-disant nouveau en matière sociale.

La parole est à M. Charpentier, dont la causerie fut irradiée par tous les postes français de Radio-Canada.

Mesdames, Messieurs :

L'Atelier syndical fermé (closed shop) a fait l'objet de bien des déclarations et de bien des commentaires, chez nous, en ces derniers temps. Bien des gens y compris le porte-parole le plus autorisé du gouvernement provincial, ont tenté de faire croire au public qu'il s'agissait là d'une réforme nouvelle nettement révolutionnaire, au sens péjoratif du mot, d'une réforme, consommée, de nature à nuire aux meilleurs intérêts des travailleurs et à la paix sociale. Pourtant, l'atelier syndical fermé (closed shop) n'est pas une réforme nouvelle. C'est un

"L'Eglise n'enseigne ni le fascisme, ni le corporatisme d'Etat et ne prône aucun système politique particulier", a déclaré S. Em. le cardinal Villeneuve dans un discours qu'il a prononcé à Sherbrooke dimanche dernier.

S'adressant aux Canadiens-français, le cardinal a dit : "Gardez le dépôt de votre religion, de votre langue, de votre culture intellectuelle, de vos principes chrétiens ; gardez votre esprit de famille, vos traditions et votre fierté : c'est encore le meilleur moyen d'être appréciés, considérés et respectés par vos concitoyens et vos compatriotes de langue anglaise."

Son éminence a aussi prononcé en anglais un discours très éloquent.

"L'Eglise," a dit le cardinal, "ne s'occupe pas du fascisme et elle négocie aussi bien avec un pays démocratique, dit-il. Jamais je n'ai désiré que cette province soit transformée en un Etat clerical ou fasciste, mais pour ma part ce que je veux et désire c'est une communauté chrétienne. Lorsque j'ai parlé en faveur du corporatisme, je n'entendais pas un Etat corporatiste mais un corporatisme professionnel. Je veux dire que l'ouvrier doit être accordé par la loi aux membres d'une même profession, afin qu'ils puissent s'unir étroitement et effectivement pour protéger leurs intérêts communs."

C'est ce qu'enseigne Quadragesimo Anno. Est-ce là du cléricisme ? Est-ce là du fascisme ? Je ne le pense pas.

Autre ralliement libéral dimanche

Le deuxième grand ralliement libéral, à la suite de l'assemblée de Saint-Joseph-du-Lac, aura lieu dimanche prochain, le 8 du courant, à la Rivière-du-Loup.

Les chefs du parti, MM. A. Godbout et T.-D. Bouchard, participeront à cette importante assemblée. Plusieurs autres orateurs bien connus porteront la parole. Mentionnons notamment : sir Eugène Fiset, M. Jean-François Pouliot, député de Temiscouata, M. Georges Bouchard, député de Kamouraska, M. Léon Casgrain, député de Rivière-du-Loup, M. L.-P. Lizotte, maire de la Rivière-du-Loup, M. Henri Lizotte et M. Alex. Michaud, avocat. L'on s'attend à ce que toute la population de la Rivière-du-Loup et du bas du fleuve assiste à ce grand ralliement.

LA DECLARATION DE M. DUPLESSIS SUR L'ATELIER FERME "N'EST PAS DE QUELQU'UN QUI A LU ET COMPRIS LES ENCYCLIQUES," DIT M. CHARPENTIER

"L'honorable Maurice Duplessis," ajoute le président de la Confédération des Travailleurs Catholiques, "a parlé comme un législateur qui comprend difficilement le véritable rôle de ce régulateur de la liberté qu'est la loi."

LE PROCUREUR GENERAL SONGERAIT-IL A "L'ABOLITION PROCHAINE DU BARREAU?"

Témoignages de sociologues avertis et dont l'autorité s'appuie sur une compétence inattaquable en matière sociale : Mgr Ryan, professeur à l'Université Catholique d'Amérique, et le R. P. Belliot, O.F.M.

TEXTE D'UNE CAUSERIE PRONONCEE A LA RADIO

Tous, croyons-nous, auront intérêt et profit à lire, ci-après, la causerie que prononcera, vendredi soir de la semaine dernière, M. Alfred Charpentier, président de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, en réponse à l'honorable Maurice LeNoble-Duplessis qui avait catégoriquement condamné, au cours d'une déclaration publique, le 19 juillet, aux chroniques politiques de Montréal, le principe même de "l'atelier ferme" autant pour les syndicats catholiques et nationaux que pour les unions internationales. Elle permet, en effet, de juger de la compétence et de l'autorité de notre premier ministre de l'ORDRE so-disant nouveau en matière sociale.

La parole est à M. Charpentier, dont la causerie fut irradiée par tous les postes français de Radio-Canada.

Mesdames, Messieurs :

L'Atelier syndical fermé (closed shop) a fait l'objet de bien des déclarations et de bien des commentaires, chez nous, en ces derniers temps. Bien des gens y compris le porte-parole le plus autorisé du gouvernement provincial, ont tenté de faire croire au public qu'il s'agissait là d'une réforme nouvelle nettement révolutionnaire, au sens péjoratif du mot, d'une réforme, consommée, de nature à nuire aux meilleurs intérêts des travailleurs et à la paix sociale. Pourtant, l'atelier syndical fermé (closed shop) n'est pas une réforme nouvelle. C'est un

(Suite à la deuxième page)

Le point de vue de la C.T.C.C.
La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, Inc. a cru de son devoir d'intervenir dans le débat pour faire valoir son point de vue. Et la C.T.C.C. a, au moins deux bonnes raisons pour intervenir : d'abord ses syndicats affiliés (les Syndicats Nationaux Catholiques) ont plusieurs centaines de conventions collectives en cette province, en vertu desquelles est constitué ce qu'on appelle l'atelier (closed shop) ; puis la C.T.C.C. se doit de démontrer que l'atelier syndical fermé lorsqu'il s'appuie sur un contrat collectif de travail juste, n'est qu'une entente complémentaire de ce même contrat visant l'unité syndicale et la protection dans l'emploi que trouve une éloquente justification, dans les principes de la bauge, et que c'est là une ré-

"Puis-je demander à mes compatriotes anglais de ne pas croire trop tôt que l'Eglise catholique cherche à mésestimer et à ruiner la liberté en ce pays, et puis-je leur faire remarquer que notre clergé ne s'est jamais mêlé de politique autrement que pour enseigner à nos hommes politiques qu'ils ne doivent pas oublier de faire entrer dans leurs actes politiques de la justice et de la religion."

Le meilleur genre de séparatisme

Le cardinal déclare encore. "Pour ma part, je crois que plus le peuple canadien-français sera lui-même, plus il conservera son esprit propre et ses particularités ancestrales, plus il nourrira dans son cœur un amour profond et précieux pour le Canada. Ceci est le seul genre de "séparatisme" que nous encourageons ouvertement."

En conclusion, l'archevêque de Québec affirme que la divine Providence a voulu que les Canadiens anglais et les Canadiens-français coopèrent aux destinées de la nation, que ces deux civilisations se mêlent et se complètent par leurs qualités respectives."

Infâmes calomnies

Dans son discours de Saint-Joseph-du-Lac, M. Damien Bouchard a mis de nouveau en pleine lumière les infâmes calomnies du parti des Purs.

"S'imaginant," a dit M. Bouchard, "que nous avions des actes répréhensibles à nous reprocher et croyant qu'on réussirait à nous empêcher de mettre un frein aux excès du Grand Inquisiteur et de prendre la défense de ceux qu'on accusait injustement, le chef du gouvernement a profité, en lâche qu'il est, de son immunité parlementaire pour porter contre les membres libéraux du comité des comptes publics des accusations que je lui ai défilé de poster en dehors de l'enceinte législative, c'est-à-dire sur un terrain où il est responsable de ses paroles devant les tribunaux de justice comme tout simple citoyen. Il n'a jamais relevé le défi et il ne le relèvera jamais et pour cause."

L'affaire de Gérard Brady
M. Bouchard raconte ensuite les événements qui ont précédé l'arrestation de Gérard Brady, journaliste de Saint-Hyacinthe, sous l'accusation de libelle. Ce journaliste a publié un article dans un journal de Saint-Hyacinthe. Accusé de libelle et arrêté, Brady a déclaré la clemence de M. Bouchard, disant qu'il avait été victime des chefs de l'Union Nationale, lesquels lui avaient promis "une preuve formidable" contre le député de Saint-Hyacinthe pour prouver les accusations ainsi que le concours d'avocats.

"L'accusé continua M. Bouchard a donné par écrit une rétractation complète à mon avocat et des ordres sont venus du département du procureur général d'arrêter les procédures."

La rétractation

Voici cette rétractation mettant à néant les insinuations malicieuses du premier ministre :

"Je soussigné, Gérard Brady, directeur et rédacteur du journal L'Idée Ouvrière, publié à Saint-Hyacinthe, déclare, par les présentes, ce qui suit :

1. — Que le 30 octobre 1936, dans un article paru dans L'Idée Ouvrière, intitulé : "Bouchard devant l'enquête", j'ai écrit, entre autres choses, ce qui suit :

"L'enquête des comptes publics sera-t-elle fatale à Damien Bouchard ? C'est la question qui se pose actuellement. Dans divers milieux maskoutains, chacun désire ardemment que Damien y trouve son Waterloo et qu'un de ces soirs, suivant la coutume établie depuis que seuls les honnêtes gens sont admis dans cette province, on voit un petit homme, trapu, coléreux et sacrard, prendre le train pour le Mexique."

2. — Qu'à la suite de la publication de cet article, j'ai été traduit devant le Magistrat de District, pour répondre à une accusation de libelle diffamatoire et après enquête préliminaire, j'ai été condamné à subir un procès devant les jurés, au terme de 1937.

3. — Que je n'avais aucune raison légitime d'écrire les lignes ci-dessus rapportées et je reconnais qu'elles étaient de nature à nuire à l'honneur et à la réputation de l'honorable M. Bouchard.

4. — Que je m'excuse d'avoir publié les commentaires ci-dessus rapportés, je les révoque et les rétracte, déclarant que je n'ai jamais voulu dire ou laisser croire que M. Bouchard est un homme malhonnête.

5. — Que, pour être loyal et juste envers M. Bouchard et réparer dans la mesure du possible le tort que j'ai pu lui faire par cet écrit, je l'autorise à publier, s'il le croit nécessaire, la présente rétractation.

(Signé) Gérard Brady.
Pourquoi monsieur Duplessis n'a-t-il pas profité de cette occasion que je lui avais offerte de venir prouver ce qu'il avait avancé contre moi en Chambre et devant le comité des comptes publics ?

LA MORT de Mgr LABELLE

Il existe aux Archives de l'Immaculée-Conception, à Montréal, dans les papiers du R. P. Marcel Martineau (1847-1923), une relation détaillée de la mort de Mgr Labelle. Bien que l'auteur ne nous soit pas connu, il n'est pas étonnant de trouver ce récit dans les notes du P. Martineau qui fut un admirateur, un ami, voire un collaborateur de Mgr Labelle. Jusqu'à sa mort, en effet, il fut un ardent apôtre de la colonisation du Nord. Et il est juste de le rappeler : il avait été gagné à la cause par le curé de Saint-Jérôme. Voici ce qu'il inscrivait dans son Journal, à la date du 3 octobre 1879 : "M. Labelle, curé de Saint-Jérôme, et apôtre de la Colonisation, passe la semaine avec nous ce soir. Il nous propose de prendre une maison au milieu de ses colons pour les évangéliser ; il développe son plan, en fait connaître les avantages et nous pourrions prendre un grand morceau de terre sur le bord d'un beau lac, où, plus tard, la population étant suffisante, nous pourrions ouvrir un collège ou petit Séminaire."

"Pour ma part, cette œuvre me paraît bien propre à la Compagnie. C'est la Compagnie qui a implanté la foi dans le pays et elle est encore appelée à continuer cette œuvre."

"La gloire de Dieu y est intéressée, car il me paraît très important de fonder ici un royaume catholique dans ses mœurs, ses usages, ses institutions — ce serait un gros appui pour l'Eglise en Amérique... Je me consacrerai volontiers à cette œuvre de zèle et de patriotisme (1)".

La Compagnie de Jésus entra résolument dans le grand mouvement colonisateur de l'époque. En 1884, à Nominique, où il avait eu quelques prédécesseurs jésuites, le P. Martineau fonda la paroisse Saint-Ignace. Son travail soulevait l'enthousiasme du Roi du Nord, qui, dans son Rapport à Mgr Fabre, écrivait : "Nous arrivons à l'établissement du lac Nominique. Comment raconter dignement les œuvres du P. Martineau qui se dévoue corps et âme au progrès religieux et matériel de cette paroisse et d'une constitution où rayonnera un jour du plus vif éclat la science et la vertu dans ce beau pays des Laurentides. Que de dépenses généreuses, que de travail dur et pénible il a fallu s'imposer pour construire un moulin à scie et à farine de premier ordre, des églises, des écoles, des constructions considérables, mais la Société (2) a pu y faire face d'une manière honorable grâce au succès du P. Nollin (3). On peut dire que l'établissement est dans la voie de la prospérité et qu'il est temps de penser à jeter les fondements d'un collège classique, d'un couvent et d'une église, que ce pays enchanteur que le Nominique. Il faut le voir pour y croire (4)".

Nous rendons hommage à l'ami du P. Martineau pour le Curé Labelle, au culte de l'un et de l'autre pour l'œuvre si belle de la colonisation du Nord en publiant le document suivant.

Léon Pouliot, S. J.

QUELQUES NOTES SUR LES DERNIERS MOMENTS DE Mgr LABELLE. CURE DE SAINT-JEROME

Le 3 janvier 1891, Mgr Labelle se prépara à subir une opération dangereuse, par une confession générale qu'il fit au R. P. Turgeon, S. J. (5) dans de grands sentiments de piété et de résignation à la sainte Volonté de Dieu. Dès ce moment, son sacrifice est fait avec cette générosité, cette promptitude et cette décision ferme et franche qui ont toujours caractérisé Mgr Labelle. Il n'y aura pas un moment de faiblesse sous ce rapport.

Mgr le Curé Labelle s'est dévoué toute sa vie pour Dieu, pour le salut des âmes et pour la prospérité du pays, dans laquelle il voyait la prospérité de la religion avant tout. Il était prêtre et apôtre avant tout. Il pensait à Dieu et aux autres, et n'oubliait que lui-même. Ses derniers moments en sont la preuve. Il resta le Curé Labelle jusqu'au bout.

L'opération de la hernie étranglée se fit comme dernière chance de salut avec toutes les précautions les plus minutieuses de la part des docteurs ; elle réussit comme opération, mais le couur fit défaut et la réaction ne put se faire. Le malade commença à baisser sensiblement vers 7 h. p. m. On manda le R. P. Turgeon qui fut son administrateur des derniers sacrements. Vers 9 h. les médecins étaient décidés à vérifier l'opération. Le P. Turgeon y prépara Mgr Labelle qui accepta la croix nouvelle que Notre Seigneur lui offrait, et il fit encore une fois le sacrifice de sa vie. Cette vérification se fit sans succès, car toutes les chances étaient contre lui. Eh bien ; alors docteur, c'est fini, comme ça, dit Mgr. — Je le crains — Eh bien ; alors tant mieux... Mon Dieu, que votre volonté soit faite."

Il n'avait pas de souffrances aiguës, mais un malaise et une agitation continuelle ; il garda jusqu'à la dernière minute sa présence d'esprit. Les consolations de la Religion avaient leur efficacité complète sur cette âme généreuse.

Il était content de voir auprès de lui un père Jésuite qui avait été dans les paroisses du Nord et connaissait

(1) Copie du Journal du P. Martineau aux Archives de l'Immaculée-Conception. En 1879, le P. Martineau était au Collège Sainte-Marie.

(2) La Société de Colonisation.

(3) M. Labelle dans son Rapport à Mgr Fabre : "Qu'il me soit permis de parler ici du Père Nollin, le prédicateur officiel de la Colonisation dans l'archidiocèse. Les succès dépassent toutes les espérances et n'égarent que son zèle, son dévouement, son travail, son habileté, son activité, ses talents pour la parole, son courage, son caractère. Et un peu plus bas, nouvel éloge du Jésuite : "Je dois ajouter que je ne puis plus m'occuper de colonisation avec les ardeurs de la jeunesse d'autrefois, je commence à vieillir et je suis heureux de voir que la Société entretient des jours meilleurs dans cette petite colonie, grâce à l'effort des bons Pères Nollin." Sem. Rel. de Montréal, 1887, T. 9, 412-413.

(4) Sem. rel. de Montréal, 1887, T. 9, 410-411.

(5) En 1891, le R. P. Turgeon était supérieur de la résidence des Jésuites, à Québec.

Des camions ministériels auraient servi au transport des assommeurs à l'Assemblée (?) de Saint-Pascal

"Qu'on ordonne une enquête impartiale," déclare M. René Chaloult, député de Kamouraska à l'Assemblée législative, "et je me targue de prouver mathématiquement que c'est le gouvernement (Duplessis), gardien présumé de l'ordre, qui a organisé le désordre."

AUTRES ASSEMBLEES ANNONCEES

... dans la région de Québec, les orateurs du groupe national opposé au ministère n'ont pu parler, à cause d'une manifestation de turbulents. D'où que ceux-ci soient venus, ils n'ont pas servi, car pour laquelle ils ont fait tant de zèle, ils ont fourni aux orateurs une excellente sortie, plus retentissante que tous les discours qu'ils eussent pu faire. Les nationaux ont vite saisi le point et ils ont fait leur profit de la circonstance ; en quoi ils ont bien manœuvré.

M. Georges Pelletier, dans le DEVOIR du lundi 26 juillet.

Nous sommes heureux de verser au dossier de "l'affaire" de Saint-Pascal, après celle de l'honorable Oscar Drouin reproduite dans le précédent numéro de L'Avenir du Nord, la déclaration de M. René Chaloult, député de Kamouraska à l'Assemblée législative, qui ajoute à la précision de certains faits relatés par l'ancien ministre des terres et forêts. Les mots soulignés sont de nous, à titre, pour le moment, de seuls commentaires.

L. A titre de mandataire du comté de Kamouraska, je dois au public des explications au sujet des scènes odieuses qui ont marqué l'Assemblée du Parti national, dimanche dernier (25 juillet) à Saint-Pascal, et qui furent inexactement relatées dans certains journaux. J'ai personnellement enquêté à ce sujet et voici le résultat de mes investigations.

La veille et le matin de l'Assemblée, un des chefs-cantoniers, à l'emploi du gouvernement Duplessis, a parcouru toutes les paroisses pour rencontrer les autres cantonniers et leurs sous-ordres. Il leur a dit en substance ceci :

"Il faut à tout prix briser l'Assemblée du Parti national. Les instructions viennent de l'en Tel (le) et il est nommé un nom que je devrai volontiers en temps et lieu, accrédité auprès de l'administration. Si vous ne réussissez pas, vous perdrez vos 'jobs', le comté sera privé de 'patronage' et de travaux aussi longtemps que Duplessis restera au pouvoir. Et puis, soyez rassurés, nous autres groupes importants de Québec et de la Rivière-du-Loup doivent venir nous prêter main-forte."

Le même fonctionnaire du gouvernement leur a distribué ou fait distribuer copieusement de l'alcool pour eux et leurs amis politiques. Je tiens ces précisions d'un honnête cantonnier qui, indigné, dénonça ces manœuvres. J'ai d'ailleurs contrôlé leur véracité. On incitera peut-être les intéressés à les nier, sous menace de perdre leur emploi, mais ils n'en resteront pas moins vrais. Comme quoi il y a quelque chose de change dans la province...

... mais pour le pire. "J'ai reconnu moi-même de l'escalade, la bouteille à la main, hurlant et blasphémant. Un hôtelier de Saint-Pascal m'a déclaré qu'il avait dû refuser l'usage de ses chambres à cause des abus d'alcool de MM. ... Je proposais de la gratte et que je n'avais pas d'argent. "C'est là, dit-il, que des camions du gouvernement ont servi à transporter des assommeurs à l'Assemblée. Tous ces messieurs s'imaginaient-ils qu'ils ne subiraient pas bientôt le sort de leurs prédécesseurs auxquels ils reprochaient les mêmes fautes ? Que le gouvernement ordonne une enquête impartiale sur les actes de violence qui se sont déroulés dimanche dernier à Saint-Pascal et je me targue de prouver mathématiquement que c'est lui-même, le gardien présumé de l'ordre, qui a organisé le désordre. Et M. Duplessis dénonce le communisme... Quel farceur !

Pour ma part, je tiens à revendiquer l'honneur du comté de Kamouraska et à protester contre la grande majorité des électeurs, composée de gens polis et respectables,

Quand il tendit la main au docteur, il s'était tourné pour la dernière fois sur le côté droit. Il mit une main dans la main de son fidèle Isidore, l'autre dans les mains du docteur Hamel, de la main droite il serrait une image du Sacré-Cœur de Jésus. Il avait sa connaissance complète, mais ne parlait plus. Le Prêtre lui suggéra quelques courtes invocations, et lui recommanda de faire un acte de contrition sur toute sa vie passée, pour recevoir une dernière absolution générale : il entendit les yeux et parut se recueillir le temps que le Prêtre prononça la formule. Pendant que le prêtre récitait les dernières prières des agonisants, il y avait un mouvement des paupières à certains passages de ces belles prières. Il mourut comme un enfant qui s'endort, à peine un tout petit hoquet, puis ce fut tout. Mgr Labelle, le grand Chrétien, le grand patriote, le Prêtre Colonisateur venait de mourir comme il avait vécu. Avec une grande piété, générosité sans pareille, soumission absolue à la volonté de Dieu. Avec un calme parfait, car en présence de la mort, il n'avait jamais travaillé pour Dieu seul, lui suffit pour chasser la crainte que cette mort si rapide pouvait à certains moments lui inspirer. Qu'on y pense bien, c'est au moment de paraître devant son Dieu que ce prêtre, qui sait que Dieu sonde les reins et les cœurs et juge toutes nos œuvres à leur juste valeur, c'est en ce moment qu'il a tout fait, les yeux et l'âme, pour Dieu seul, lui suffit pour chasser la crainte que cette mort si rapide pouvait à certains moments lui inspirer. Qu'on y pense bien, c'est au moment de paraître devant son Dieu que ce prêtre, qui sait que Dieu sonde les reins et les cœurs et juge toutes nos œuvres à leur juste valeur, c'est en ce moment qu'il a tout fait, les yeux et l'âme, pour Dieu seul, lui suffit pour chasser la crainte que cette mort si rapide pouvait à certains moments lui inspirer.

Quant à toutes les ambitions ressemblant à celle-là, et la terre sera bientôt un Paradis.

Le Bulletin des recherches historiques.

Lettre de France

Le Cardinal Pacelli à Lisieux et à Paris

Ceux qui ont été les heureux témoins des manifestations qui se sont déroulées à Lisieux et à Paris, à l'occasion de la visite du Cardinal Pacelli, Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté le Pape Pie XI, dans ces deux villes, en garderont, comme il dit le Cardinal en exprimant, au moment de son départ, ses propres impressions, "un ineffable souvenir".

Dès le vendredi 9 juillet, en effet, le Cardinal Pacelli fut accueilli à Paris à la gare de Lyon, par M. Yvon Delbos, ministre des Affaires étrangères, et par les Cardinaux Verdier et Baudrillard, qui entourèrent une foule de personnalités notables de la société de la capitale. La Garde républicaine, en tenue de gala, recueillit les honneurs, et la foule, quand elle aperçut l'envoyé du Pape, se mit à l'acclamer.

Dès l'après-midi de ce jour, les réceptions commencèrent à la Maison de la Bonne Presse, d'abord, où s'imprime le journal la Croix, au pavillon de l'Etat pontifical, ensuite, sur les pentes du Trocadéro, au milieu même de l'Exposition internationale des Arts et des Techniques, les premiers contacts du Cardinal-légat avec la population parisienne eurent vite fait de lui gagner les sympathies de tous. A l'Exposition qu'il parcourut en grande partie, soit à pied, soit en voiture, soit en vedette, on s'arrêtait et l'on saluait respectueusement son passage, en attendant que repris-vires qu'on lui présentait les acclamations et les applaudissements.

A la fin de l'après-midi, le Cardinal-légat pouvait déjà déclarer, en toute exactitude, aux journalistes français et étrangers qu'il voulait bien recevoir qu'il avait été extrêmement touché de "l'exquise courtoisie" dont il avait été l'objet, de la part des populations et des autorités françaises.

Le samedi 10 juillet, après avoir célébré la messe à la basilique du Sacré-Cœur, à Montmartre, et au cours du visite à l'œuvre pontificale de la Sainte-Enfance, le Cardinal Pacelli partit pour Lisieux, pour y remplir, comme légat pontifical, "la haute et consolante mission" dont le Saint-Père l'avait chargé. Elle consistait à "rendre un exceptionnel tribut de piété à sainte Thérèse de l'Enfance, qui a si digne et si vaillamment assisté le Pape dans sa récente maladie", à presider le Congrès national eucharistique et la procession qui en marquerait la clôture, après avoir béni la basilique nouvelle dédiée à la petite sainte que Pie XI se plaisait à appeler "l'Etoile de son pontificat".

Pendant que les réunions d'études et de prières battaient leur plein dans la cité normande, dont le nom est maintenant connu du monde entier, les troupes françaises arrivaient prendre leurs postes, en vue des honneurs à rendre à l'envoyé du Saint-Père : trois bataillons d'infanterie, un régiment de cavalerie, un peloton de sapeurs-pompiers, aussi, accouraient de toutes parts, des régions avoisinantes surtout, sans doute, mais encore de toute la France et de maints autres pays. Le dimanche 11 juillet au matin, on évaluait à 250,000 le nombre de personnes rassemblées dans la ville qui se trouvait, en temps ordinaire, qu'un peu plus de 15,000 habitants !

C'est devant cette multitude, au premier rang de laquelle étaient assis les cardinaux Verdier (Paris), Dougherty (Philadelphie), Lienart (Lille), Baudrillard (Paris) et Suhard (Reims), ainsi que Mgr Valéri, évêque de Lisieux, et solennelle, évêques, évêques et prêtres, que le Cardinal-légat prit la parole. Dans un magnifique discours prononcé en langue française, il s'appliqua, une heure durant, à exalter la grandeur et la portée religieuse des cérémonies qui allaient suivre. Il parla de l'Eglise, temple de pierre et maison de Dieu, où se fait l'œuvre de Dieu, où se chante la splendeur des cathédrales, les françaises, des Congrès eucharistiques, triomphes de l'Hostie sainte, de l'âme enfin de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, ou Dieu s'est manifesté par des dons extraordinaires de sagesse, de foi et de dévouement à l'Eglise.

Une messe basse fut ensuite célébrée. Puis, vers l'heure de midi, il se fit un impressionnant silence. C'est alors que s'éleva, claire, distincte, forte, venant de Rome, la voix du Souverain-Pontife conviant les multitudes à la prière, à l'action de grâces et faisant entendre, pour finir, les paroles saintes d'une énumération triomphale, à laquelle participèrent cinquante mille hommes termina cette journée de gloire et d'apothéose. Dès le lendemain, après un pèlerinage à Notre-Dame de Montligeon, patronne des affligés, et un autre à Notre-Dame de Chartres, le Cardinal Pacelli gagnait Paris. Il y arriva vers la fin de l'après-midi du 12 juillet, pour y être l'hôte du dîner de ce jour, du Cardinal Verdier et y recevoir les hommages du clergé de la capitale ainsi que des notabilités catholiques du monde des Lettres, de la Presse et des Œuvres. Durant près de deux heures, ce fut un échange de personnalités connues dans les salons de l'archevêché singulièrement trop étroits pour la circonstance.

Le mardi 13 juillet, le Cardinal-légat officia pontificalement à Notre-Dame, devant quelque dix mille personnes. Mais, avant de monter à l'autel pour chanter la messe votive de la Sainte Vierge, il prononça, du haut de la chaire, un nouveau et magnifique discours, si émouvant, si riche de pensées, et pour finir d'une ardente prière si intense envers la Mère de Dieu que l'auditoire éclata spontanément en applaudissements. Il parla de la mission providentielle de la France qui donne au monde la lumière de ses saints et qui conserve une civilisation délicate, mais il n'oublia pas les dangers qu'elle court, en raison de la confusion des esprits, en nos temps où "une partie de l'humanité est dans l'ordre religieux, sans patrie et sans foyer".

Quand il reparut, après cet office, sur le parvis de Notre-Dame, le Cardinal-légat fut longuement acclamé par la foule. Il le fut tout autant l'après-midi, quand, au retour de l'Elysée, où il avait été, avec les cardinaux Verdier et Baudrillard, le président du Conseil, M. Chauvins, et plusieurs ministres, l'hôte du Cardinal, à la République, il arriva sur la place de l'Hôtel-de-Ville où l'attendaient, entourés d'une assistance nombreuse et choisie, le président du Conseil municipal, M. Failliot, et le préfet de la Seine, M. Villey.

Le Cardinal-légat répondit à leurs

harangues en disant sa confiance dans les destinées de la ville de saint Denys et de sainte Geneviève, puis il se rendit au ministère des Affaires étrangères, où le ministre, M. Yvon Delbos, offrit, en son honneur, une dernière réception, qui fut extrêmement cordiale.

Quelques instants plus tard, accompagné à la gare par M. Yvon Delbos et par les cardinaux Verdier et Baudrillard, le Cardinal-légat partit pour Rome par le Rome-express.

A. B.

LA DECLARATION DE M. DUPLESSIS...

(Suite de la première page)

philosophie catholique, et dans la lumineuse doctrine sociale qui en découle.

La C.T.C.C. n'a aucunement l'intention, dans cette causerie, de changer à plaisir contre qui ce soit ; elle veut, dans son exposé, être vigoureuse sans passion, tant qu'elle ne ferme sans animosité. Les cinquante mille membres de la C.T.C.C. ont une doctrine saine, à laquelle repugnent également et la mollesse et la violence. Mais cette doctrine ne répudie pas certains moyens énergiques pour faire respecter la justice et assurer le triomphe des revendications des droits des travailleurs.

Mise au point nécessaire

Tout en laissant de côté le baragouinage de l'ultra-capitalisme "Gazette" (20 juillet 1937) et de "L'Unité" (27 juillet 1937), sur l'atelier syndical fermé, et tout en ignorant les stupidités de bien d'autres sur le même sujet, nous ne pouvons laisser passer, sans faire de mise au point, la déclaration récente faite au nom du gouvernement provincial par l'honorable Maurice Duplessis, premier ministre, contre ce qu'il a appelé négligemment le "closed shop". Pour être juste et éviter toute ambiguïté, nous citerons d'abord cette déclaration, en l'empruntant au "Devoir" du 19 juillet 1937 ; déclaration qui n'a pas été démentie :

"Les ouvriers, a déclaré le premier ministre, ont le droit de se former en unions et organisations ; mais l'union doit être à base de liberté dans l'ordre, le respect de l'ordre et des lois. Le droit d'union ne doit jamais être supérieur au droit de l'ouvrier au travail. Par conséquent, dans la province de Québec, pas de "closed shop". En matière de "closed shop", l'Internationale, ni pour les Syndicats Catholiques. Car l'atelier fermé est une cause grave de froissements, non seulement entre les ouvriers, mais dans l'organisme économique et social ; c'est un attentat au droit et à la liberté de l'ouvrier de faire partie ou non d'une union. Et, plus, c'est vouloir constituer un état dans l'état, et le gouvernement n'endurera jamais ça."

Le premier ministre n'aurait pas compris les encycliques Rerum Novarum et Quadragesimo Anno

De toute évidence, cette déclaration n'est pas de quelqu'un qui a lu et compris les encycliques Rerum Novarum, Quadragesimo Anno et Divini Redemptoris ; elle n'est pas de quelqu'un qui a lu et compris les cours ou les rapports des Semaines Sociales du Canada ; car elle aurait été faite, dans ce cas, sous une toute autre forme. Ce qui donne son importance à cette déclaration, ce n'est pas son contenu, mais c'est celui qui l'a prononcée. Elle a été faite par un premier ministre, et elle engage le gouvernement provincial.

L'honorable Maurice Duplessis a parlé comme un législateur qui comprend difficilement le véritable rôle de ce régulateur de la liberté qu'est la loi. Il a parlé aussi comme un Bâtonnier général qui semblait enclin à annoncer prochainement l'abolition du Barreau, afin de faire disparaître le "closed shop" en vertu duquel tous les avocats sont obligés de faire partie du Barreau et de se soumettre au pouvoir réglementaire, judiciaire et exécutif du Conseil de cette corporation. Il y a peut-être des avocats qui aimeraient à exercer leur profession sans être tenus d'appartenir à la corporation des avocats. Que fait-on de ces avocats ? On ne les laisse pas faire partie d'une organisation ?

Origine de l'atelier fermé

L'expression "closed shop" est, on s'en doute, d'origine américaine. Ce ne sont pas les ouvriers qui l'ont créée, ce sont des employeurs. En effet, en 1902, des unions ouvrières américaines lancèrent l'idée de préférence à obtenir pour elles, auprès des employeurs. Ces derniers, effrayés par la hardiesse de cette réforme, se sentirent obligés de faire des sympathies profondes pour les ouvriers non-syndiqués, et combattirent avec vigueur le principe de l'atelier fermé (closed shop) au nom de la liberté des non-syndiqués, pour éviter de dire qu'ils combattaient, comme c'était le cas, à cause de leur attachement au libéralisme économique et de leur haine des associations ouvrières. Cela se voit encore en l'an de grâce 1937, et pas seulement de la part d'employeurs.

En demandant le "closed shop", les ouvriers désiraient obtenir des employeurs que seuls des syndiqués puissent travailler dans leurs ateliers, et que cet avantage devienne un droit. Lorsque ce contrat collectif de travail il y a lieu d'employer le principe à la lumière de la philosophie catholique et de la doctrine sociale de l'Eglise.

Il y a plusieurs conceptions de l'atelier syndical fermé. Si nous nous en tenons, sans entrer inutilement dans les détails, aux clauses de préférence incorporées dans près de mille contrats signés par des Syndicats Nationaux Catholiques, et deux conceptions principales suivantes : ou bien l'employeur ne s'engage qu'à employer des membres des Syndicats Nationaux Catholiques, sans autre condition, ou bien, en plus de cette préférence, il concède également une partie de son droit d'embauchage des ouvriers. Lorsque ce contrat collectif de travail contient des clauses de préférence établissant l'atelier syndical fermé, les non-syndiqués, au moment de la signature du contrat, doivent ou bien demander leur admission dans le syndicat de leur

profession, ou bien aller se chercher de l'emploi ailleurs. C'est ce point qui paraît plus particulièrement gêner la liberté.

Légitimité de l'atelier fermé

Posons ici le principe de philosophie qui va éclairer la question.

C'est le principe du volontaire indirect. Il est permis, en poursuivant une cause juste, de poser un acte mauvais, qui produira deux effets, un bon et un mauvais, du moment que c'est le bon effet qui est recherché, et que le mauvais effet n'est pas voulu, en soi. L'atelier syndical fermé, suivant les conditions que nous donnerons plus bas en nous appuyant sur des textes d'autorités, est une cause juste. En effet, l'atelier syndical fermé marque une étape vers l'organisation de la société. Suivant les encycliques, cette organisation corporative est celle qui convient le mieux à la nature humaine, et celle qui respecte le mieux la véritable notion de la liberté. L'évolution normale vers l'organisation corporative peut se marquer par les étapes suivantes : syndicat, atelier fermé, extension des conventions collectives, travail, comités paritaires, statut legal, corporation. L'atelier syndical fermé est susceptible de produire deux effets : plus de protection pour les syndicats professionnels et leurs membres, et c'est l'effet recherché ; puis obligation pour les non-syndiqués de donner leur adhésion à un syndicat professionnel ou à s'en aller ; effet qu'on ne peut éviter et qui peut être considéré comme mauvais effet chez ceux qui sont ainsi atteints.

D'aucuns seront peut-être portés à critiquer la puissance ad obtenue par les syndicats professionnels. Que l'on écoute encore une fois ce que disait, le 21 juillet dernier, à la Semaine Sociale de Saint-Hyacinthe, Son Eminence le Cardinal Villeneuve, Archevêque de Québec et Primat de l'Eglise canadienne : "Puisque c'est une vérité élémentaire, disant-il, que la magistrature alloue, que le capital et le travail vont à la base de toute la production des richesses et conséquemment de l'accroissement de l'actif économique d'un pays, il faut donc, à mesure que le capital devient un facteur colossal et irréductible entre les mains des uns, qu'il y ait pour les autres aussi un bouchier de protection contre le larcin économique." Et son Eminence parlait ainsi en faisant l'éloge des véritables syndicats professionnels.

Témoignages de sociologues éminents

Poursuivant maintenant notre défense de l'atelier syndical fermé, voici quelques textes d'autorités, de sociologues avertis, dont la renommée s'appuie sur une compétence inattaquable en matière sociale. Mgr Ryan, professeur à l'Université Catholique d'Amérique, a écrit dans Catholique d'Amérique, au sujet de l'atelier syndical fermé, ce qui suit : "L'atelier syndical fermé, lorsqu'il est nécessaire pour obtenir des conditions de travail raisonnables, n'est pas immoral. Il est raisonnable que l'ouvrier non syndiqué se conforme à la condition dans laquelle la masse des ouvriers ne pourra obtenir justice. L'ouvrier non syndiqué qui veut travailler dans une usine syndiquée quand pareille action tend à créer une situation injuste pour tous."

Le R. P. Belliot, O.F.M.

Le R. P. Belliot, O.F.M., dans son Manuel de sociologie catholique, s'appuie sur le principe que le droit collectif doit l'emporter sur le droit individuel, pour répondre à ceux dont toute la sympathie, dans le cas d'un atelier fermé, va à l'atelier syndical fermé, ce qui suit : "Quand cette gêne infligée à la liberté individuelle résulte simplement du jeu normal des organisations professionnelles, quand, par exemple, tel ou tel individu non-syndiqué a du mal à se caser dans l'industrie d'une certaine région parce que les syndicats y sont assez puissants pour empêcher l'embauche, par des conventions, passées avec eux, qu'ils n'emploieront pas d'autres ouvriers que les syndiqués, en ce cas l'individu lésé n'a rien à réclamer contre les syndicats, parce qu'ils n'ont fait qu'user de leur droit. Tant pis si ce droit collectif gêne, en passant, un certain droit individuel, plus respectable parce qu'il est celui d'un individu. Si l'on supprimait les syndicats pour mieux sauvegarder la liberté de chaque travailleur individuel, on sacrifierait une pluralité à une unité, c'est-à-dire un intérêt général à un intérêt isolé. Sans doute la liberté individuelle a le droit de respecter d'avantage encore celle de l'association. Si tels ouvriers ont le droit de demeurer libres et isolés, tels autres ont celui d'être groupés et liés ensemble s'ils le jugent plus avantageux. Et si dans ce dernier cas leur association les rend assez puissants pour dominer la situation, fût-ce au détriment des isolés, ceux-ci n'ont qu'à s'en prendre à eux-mêmes. Ils n'avaient qu'à mieux comprendre leurs intérêts. En tout cas, leur cause n'a rien qui la rende préférable à celle des syndiqués, au contraire : ces derniers, en effet, ont de plus qu'eux le mérite du sacrifice, de l'effort pour se grouper, de la discipline exercée, de la solidarité établie et gardée, etc."

Seul moyen d'assurer la paix sociale

Et "L'Ordre Nouveau" du 20 juin 1937 écrit : "L'atelier syndical fermé ne prive pas l'ouvrier, comme quelques-uns le prétendent, de son droit naturel au travail ; c'est le droit de travailler à tel endroit, dans telles conditions précises, qui lui est refusé, et ceci peut être juste, si le bien commun l'exige."

Qu'est-il besoin maintenant de défendre davantage l'atelier syndical fermé ? Ne vous apparaît-il pas clairement, mesdames, messieurs, que seul l'atelier syndical fermé, obtenu par voie de consentement mutuel et accordé dans des conditions justes et honnêtes, peut donner à l'industrie un régime de travail fructueux, pacifique et permanent et, partant, contribuer à assurer la paix sociale.

En terminant, mesdames, messieurs, me serait-il permis de signaler que s'il y avait eu un conseil économique en cette province, le gouvernement, par son porte-parole le plus autorisé, n'aurait jamais pris l'attitude qu'il vient de prendre contre l'atelier syndical fermé, parce qu'il n'aurait pas eu, dans ses avis désintéressés, conformes aux principes sociaux qui doivent triompher chez nous si l'on veut résoudre comme il convient les problèmes que pose la vie en société.



Chronique

JOUR DE PLUIE....

Envelopper de belle humeur les minutes amères de la vie, c'est, il me semble, le charme inhérent à toute âme saine et sereine.

En ce jour de pluie diluvienne, je songe à toutes celles qui, de l'aube au crépuscule, auront sans courage, sans élan, atrophie la chaude vie intime de leur foyer, en grommelant contre l'inclemente température.

Ces femmes sont incapables d'accepter le moindre contre temps. Leur petite âme s'exaspère de multiples regrets, de vaines tristesses. Rien ne les comble. Au fond de leur être, jamais ne palpite un chant secret. Seul le mirage lointain les fascine. Elles ignorent que "porter simplement la peine accoutumée" est l'acceptation sage et raisonnée de la vie. Tout est là.

C'est aussi d'un seul coup élucider le secret bien gardé de ce que l'on est convenu d'appeler : le bonheur, cet état heureux qui paraît être l'affirmation de la plus haute faveur divine.

Mais, sait-on, que pour le posséder il faut avoir une grâce spéciale après avoir gravi bien des degrés sur le chemin réservé de la lucide compréhension. C'est-à-dire avoir atteint la voie, et la vérité dont il est parlé au Livre Saint.

Alors, seulement, se fera la clarté d'où montera, tel un frémissement lumineux, du cœur à l'esprit, la possession éclairée de l'Inexprimable paix. Source resplendissante et cristalline des joies qui dissiperont l'ombre au fond des coeurs meurtris.

Si la jeunesse était profondément imbue de cette vérité que, la véritable science pour être heureux c'est d'aimer son devoir et d'y chercher son plaisir, il y aurait moins de déshérités, d'incompréhensions, d'innadéquations. Il faudrait enseigner aux Tout-Petits, avec les éléments de la phonétique, l'art de sourire. En prévision des bonheurs futurs à atteindre, une saine vue sur la manière de vivre, leur donnerait une plus juste compréhension de leur rôle en face des heurts, des déceptions et de l'adversité. — "La vie dépend de l'enfance comme la moisson du grain qu'on sème".

Fillettes aguerries à mener leur barque à travers les écueils, elles garderaient ce large regard qui brave les vents et les antans. Elles iraient calmes et sereines, elles qui sauraient plus que d'autres, combien la lutte est ardue qui conduit à la conquête du bonheur.

Ce qui porterait à affirmer que dans le bonheur, il y a surtout la volonté de vouloir être heureux. Le bonheur est si fréquemment une apparence beaucoup plus qu'une certitude. Je sais des femmes qui ont l'héroïsme de sourire pour ne pas révéler d'atroces déceptions, même leur désespoir sans issue. Elles sourient pour ne pas assombrir d'autres sourires aimés, pour que la joie habite d'autres coeurs. Ce sont des vaillantes qui s'ignorent.

Eh bien ! me voici prêchant la beauté communicative d'une âme sereine sous le rayonnement du sourire. Et pourtant il pleut, depuis l'aube sur la grisaille de cette ville bruyante, humide et si... dépeuplée ! Allons ! Tout de même la vie est belle.

MARYSE.

Août 1937.

Recettes éprouvées

MAYONNAISES

La façon de préparer les mayonnaises est la clef du succès dans la préparation de délicieuses salades. Voici quelques recettes de mayonnaises éprouvées.

MAYONNAISE BOUILLIE No 1

2 cuillerées à soupe de farine,
2 cuillerées à soupe de sucre,
1/2 tasse de vinaigre,
1 tasse de crème.

1 cuillerée à soupe rase de moutarde.

1 cuillerée à thé de sel,
1 pincée de poivre,
2 cuillerées à soupe de beurre.

Mélangez parfaitement la farine, le sucre, la moutarde et le sel, et ajoutez au vinaigre et au beurre. Faites cuire le mélange dans un bain-marie jusqu'à épaississement, en agissant constamment afin de le garder lisse. Refroidissez et ajoutez graduellement 1 tasse de crème, ou ajoutez de la crème fouettée immédiatement avant de servir la salade.

MAYONNAISE BOUILLIE No 2

1 cuillerée à thé de sel,
1 cuillerée à soupe de moutarde,
1 cuillerée à soupe de farine,
2 cuillerées à soupe de sucre,
3 jaunes d'œufs.

2 cuillerées à soupe de beurre,
2/3 tasse de lait,
2/3 tasse de vinaigre.

Quelques grains de poivre de Cayenne.

Faites chauffer le lait dans un bain-marie. Mélangez les ingrédients secs et versez le lait chaud par-dessus. Remettez au bain-marie et agitez constamment pendant cinq minutes. Ajoutez les jaunes d'œufs et remuez jusqu'à épaississement. Ajoutez lentement le vinaigre ; ajoutez le beurre et remuez jusqu'à ce qu'il soit fondu. Si l'on fait chauffer le vinaigre au préalable, on peut l'ajouter plus rapidement.

MAYONNAISE A LA CREME

1/2 tasse de crème douce épaisse,
3 cuillerées à thé de sucre,
1 cuillerée à thé de moutarde,
Vinaigre ou jus de citron.

Fouettez la crème en neige, ajoutez la moutarde, le sucre et le vinaigre ou le jus de citron, au goût. Fouettez encore une fois et la mayonnaise est prête à être employée.

MAYONNAISE AUX FRUITS

2 œufs,
1/2 cuillerée à thé de sel,
4 cuillerées à soupe de sucre,
2 citrons.

1 tasse de crème fouettée.

Battez les œufs jusqu'à ce qu'ils soient clairs. Ajoutez le sel, le jus de citron et le sucre. Faites cuire au bain-marie tout en brassant jusqu'à épaississement. Ajoutez la crème avant de servir.

MAYONNAISE AU MIEL

3 cuillerées à soupe d'huile à salade,
1 cuillerée à soupe de jus de fruit,
2 cuillerées à soupe de miel,
1/3 cuillerée à thé de sel.

SALADE DE TOMATES ET D'ŒUF EN MOULE

(Pour 6)
6 œufs,
1/2 c. à t. de sel,
1/8 c. à t. de poivre,
2/3 tasse de mayonnaise,
3 grosses tomates,
Laitue.

Faites cuire les œufs durs, laissez refroidir un peu, lorsqu'ils sont encore chauds enlevez la coquille et pressez-les à travers une passoire à pommes de terre, ajoutez le sel et le poivre et tassez fermement les œufs émincés dans deux verres. Lorsque vous êtes prêts à servir la salade enlevez les œufs des verres en passant un couteau tout autour du verre ; vous pourrez ensuite les couper en tranches. Pelez les tomates, coupez-les en tranches épaisses, mettez une tranche d'œuf par-dessus, mettez sur des feuilles de laitue

et servez pardessus le tout une cuiller à soupe de sauce à salade et servez.

SALADE RAYON D'OR

(GOLDEN GLOW)
(Pour 6)

1 paquet de poudre à gelée au citron,
1 1/2 tasse d'eau bouillante,

2 c. à s. de vinaigre,
1 t. de carottes crues râpées,
1/2 c. à t. d'oignon émincé,
1/2 c. à t. de sel.

1 tasse de concombre coupé en cubes et égoutté.

Faites dissoudre la gelée dans l'eau bouillante. Ajoutez le vinaigre et le sel et faites refroidir. Lorsque la composition commence à s'épaissir ajoutez les légumes et mettez en moules. Laissez refroidir jusqu'à ce que ce soit ferme, et démoulez sur des feuilles de laitue fraîche.

SALADE RAPIDE AUX CHOUX

(Pour 6)

1 pinte de chou haché,
1/2 t. de piment vert émincé,
1/4 tasse de cornichons sucrés en dés,

2 c. à s. de moutarde préparée,
1/2 c. à t. de sel,
3 c. à s. de vinaigre,

1/4 tasse de crème sure ou douce,
1 c. à s. de sucre,
Poivre noir.

Mélangez ensemble le chou, le piment vert et les cornichons. Combinez le sucre, le sel, le vinaigre, la crème, la moutarde et le poivre et versez pardessus le chou. Mélangez bien et servez.

SALADE AUX CAROTTES

(Pour 6)

2 tasses de carottes hachées,
1/4 tasse de noix finement hachées,
1 tasse de céleri,

1/2 c. à t. de sel.

Mélangez parfaitement. Servez la sauce séparément.

GELEE DE BETTERAVES

(Pour 6)

1 tasse de betteraves hachées fin,
1/4 tasse de céleri haché fin,
Un petit oignon,

1 tasse de pommes hachées fin,
1 tasse de gelée aux citrons préparée.

DESSERTS AUX FRUITS

On peut faire d'excellents desserts aux fruits tous les jours de l'année au moyen de fruits frais pendant la saison de récolte, et des fruits en conserves aux autres époques de l'année. Dans la plupart des recettes qui suivent, les fruits indiqués peuvent être remplacés par d'autres.

BAGATTELLE AUX FRAMBOISES

2 tasses de mûres de gâteau rassis,
2 tasses de jus de framboise,
2 cuillerées à soupe d'eau froide,

1 tasse de framboises,
1 cuillerée à soupe de gélatine.

Faites tremper la gélatine dans l'eau froide. Faites chauffer le jus des framboises et versez-le par dessus la gélatine. Disposez les mûres de gâteau et les framboises dans un plat de service. Versez la solution de gélatine chaude par dessus. Mettez de côté pour laisser prendre. Glacez et servez avec de la crème cuite. Suffisamment pour six.

CONFITURES AUX FRAMBOISES

Pendant la saison des framboises, la recette suivante pour la fabrication des confitures aux framboises pourrait être utile. Mettez les framboises au feu dans une casserole, ajoutez l'eau. Faites chauffer à feu lent jusqu'à ce que le jus soit extrait des fruits, portez au point d'ébullition et laissez bouillir trois ou quatre minutes. Mesurez les fruits et ajoutez trois tasses de sucre par quatre tasses de fruits bouillis, en remuant constamment jusqu'à ce que tout le sucre soit dissout. Faites mijoter 20 minutes, en remuant de temps à autre pour empêcher de prendre au fond. Otez du feu et versez dans des bocaux stérilisés et chauds.

Récréations

Solutions des problèmes posés dans l'Avenir du Nord du 30 juillet 1937 :

INSTRUISSONS-NOUS

1. Quelle est la température maxima des fours électriques ? La température maxima réalisée communément dans les fours électriques est de l'ordre de 3500 degrés centigrades.

2. Quelle est l'origine du mot remorque ? Remorque et ses dérivés sont empruntés à l'italien, rattachés au latin "remulcum", qui signifiait corde de halage.

3. Quel est ce que l'eau régale ? L'eau régale est un mélange à proportions égales d'acide sulfurique et d'acide chlorhydrique, qui a la propriété d'attaquer l'or par formation de chlorure d'or due à la libération du chlore à l'état naissant par l'acide sulfurique.

4. D'où le Royaume-Uni importe-t-il le plus de produits laitiers ? De Nouvelle-Zélande, qui exporte annuellement pour plus de 1,500 millions de francs de produits laitiers vers l'Angleterre et ses possessions.

CHARADE

Thé — Aire — Théâtre
LOGOGRIPE

Le mot à trouver est Lacordaire qui fournit successivement : Credo. Lear. Cor. Caïd. Code. Claire. Arc. Drac. Ride. Coire. Clair. Caro. Aire. Loire. Acier. Cain. Laid. Ladre. Carrel. Idace. Rôle.

NOUVEAUX PROBLEMES

INSTRUISSONS-NOUS

1. Quel est l'auteur de l'hymne national belge ?

2. Quel est le créateur des "joyaux de la couronne" ?

3. Quelle est la production mondiale du fer ?

4. Quelle est l'origine des minisères ?

LOGOGRIPE

Dans mes sept pieds, je t'offre un aliment Qui fait en maigre assez bonne figure.

Ma tête à part, je suis un vêtement Qui d'un prélat rehausse la parure.

Rends-moi ma tête et mets ma queue à bas.

Alors en moi tu trouveras Un ustensile Dans ta cuisine fort utile.

Enfin, veux-tu l'emblème d'un cœur dur ?

Tranche-moi tête et queue et tu auras à coup sûr.

CHARADE

Connaissez-vous ces plaisirs que l'hiver Fait commencer quand il ne fait plus clair.

Mon premier est du nombre. Connaissez-vous le jeu du corbillon.

Et de toutes ces rimes en "on" ? Mon second est du nombre.

Connaissez-vous, pour abréger, Tous les moyens de voyager ?

Mon entier est du nombre.

La colonne de beauté

dirigée par

Cousine Blanche

Diplômée de l'Université de Beauté de Paris



POUR AVOIR UNE BELLE CHEVELURE, IL FAUT AVOIR UNE BONNE SANTE

Chaque courrier m'apporte des lettres de femmes qui se plaignent que leur chevelure est ternie, que leurs cheveux sont cassants, que leur ondulation "indéfrisable" se défrise en quelques jours, et elles me demandent de leur recommander une coiffeuse qui puisse leur donner une "permanente" durable. Pourtant dans la plupart des cas c'est moins la coiffeuse qui est à blâmer que l'état de santé de celles qui se font coiffer.

Beauté et santé sont presque synonymes... et la santé dépend souvent de l'estomac. Il y a plus de deux ans que je m'efforce de convaincre mes lectrices qu'un verre d'eau saliné, pris chaque matin, fera plus pour assurer un beau teint que la plupart des crèmes de beauté. Les crèmes ont, certes, leur utilité, mais il faut que l'estomac fonctionne bien pour que les toxines du système ne viennent pas détruire leur effet par des éruptions aussi nombreuses que vilaines.

Il en est de même pour le cuir chevelu et les cheveux. Pour une raison difficile à expliquer, on semble considérer que le cuir chevelu et les cheveux sont des parties séparées de l'organisme ! Le cuir chevelu nourrit pourtant les cheveux, tout comme le sol alimente la végétation, et son état dépend de la santé générale, comme toute autre partie de l'organisme. Or, pour que le cuir chevelu soit sain, il importe qu'il soit d'une propreté absolue et que les cheveux soient débarrassés de l'extérieur l'alimentation dont il a besoin, parce que ses vaisseaux sanguins et son système nerveux sont plus vite affectés que toute autre partie de l'organisme par les effets de la digestion fautive. Une alimentation fautive a pour résultat rapide la chute des cheveux, c'est pour quoi les personnes débiles, anémiques, neurasthéniques, dyspeptiques ou souffrant d'indigestion chronique perdent leurs cheveux ou ont les cheveux trop huileux ou trop secs. Une trop haute pression artérielle cause également la chute des

MON VILLAGE

Mon village, c'est un jardin,
Jardin riant où la nature
Se grise des senteurs du thym
Et des fleurs et de la verdure.
Mon village, c'est un jardin.

Mon village ? Une symphonie,
Un orchestre charmant d'oiseaux
Qui mélange à son harmonie
Les sons du vent dans les roseaux.
Mon village ? Une symphonie.

Mon village, c'est un palais
Ou boutons d'or et violettes,
Tout parfumés, clinquants et gais,
Font de gracieuses courbettes.
Mon village, c'est un palais.

Mon village, c'est des pensées
Qui sommeillent dans mon cerveau :
Choses lointaines et passées
Qui commenceraient au berceau.
Mon village, c'est des pensées.

Mon village est tout un poème,
Un poème où l'amour rima
Bonheurs et larmes, joie et peine,
Jours sombres et nuits de gala.
Mon village est tout un poème.

Charles LAGOURGUE.

Hygiène
La perfection

La perfection est une qualité rare et relative dans bien des cas mais il faut toutefois reconnaître qu'elle existe assez souvent à peu de chose près. Si nous tentons de l'appliquer au domaine de l'alimentation, il nous faut déclarer en toute sincérité que le lait est le plus parfait de tous les aliments.

Le plus insouciant d'entre nous sait qu'il faut manger pour vivre mais celui qui se donne la peine de réfléchir réalise que la nourriture que nous absorbons a une influence directe sur notre état de santé et comprend par là que l'alimentation est une question de toute première importance.

De tous les aliments qui servent à nourrir l'homme, le lait est reconnu comme le type le plus parfait de l'aliment complet. C'est la nourriture que la nature prépare et destine aux tout-petits ; c'est pourquoi sa valeur nutritive, pour les jeunes enfants, est supérieure à celle de tout autre aliment.

Sans nourriture l'homme ne pourrait conserver ni sa chaleur ni ses forces, l'enfant ne pourrait croître ni se développer. Le lait contient des matières grasses et du sucre qui servent à entretenir l'énergie vitale. Le type supérieur d'albumine contenu dans le lait sert à la formation et à la réparation des tissus organiques ; les phosphates de chaux dont il est riche pourvoient à la formation des os et des dents. Toutes ces substances nutritives réunies dans le lait se présentent sous une forme facilement assimilable.

Le lait constitue en outre notre source la plus importante de la vitamine A. C'est une erreur d'affirmer que toutes les vitamines peuvent prévenir l'infection comme par exemple le rhume ; la vitamine A contribue à maintenir en bon état la muqueuse qui tapisse l'intérieur du nez et de la gorge et lui assure ainsi son fonctionnement normal qui est d'interdire l'entrée des microbes dans l'organisme.

Peut-être n'apprécie-t-on pas le lait à sa juste valeur parce qu'il est liquide ; il ne faut pas oublier cependant qu'il contient une plus grande proportion de matière solide et une plus petite quantité d'eau que certains aliments d'apparence plus consistante comme le navet et le chou. Le lait pourrait tout aussi bien être vendu à la livre qu'à la pinte ou au gallon.

Le lait est un aliment presque parfait mais il n'est pas parfait, qu'à l'heure actuelle, même cette affliction si rebelle qu'est la "fièvre des foies", peut souvent être évitée. Il faut, naturellement, commencer à suivre les traitements indiqués pour les différentes formes saisonnières de cette maladie, au moins 60 jours avant l'époque où l'on s'attend à en voir apparaître les symptômes. De cette façon, on a encore, le temps de se prémunir contre les diverses formes autom-

Pour prévenir la fièvre des foies

Par

M. John L. Rice, M. D.,

Commissaire de l'Hygiène Publique de la ville de New-York

La médecine préventive a fait de rapides progrès. Cela est si vrai, qu'à l'heure actuelle, même cette affliction si rebelle qu'est la "fièvre des foies", peut souvent être évitée. Il faut, naturellement, commencer à suivre les traitements indiqués pour les différentes formes saisonnières de cette maladie, au moins 60 jours avant l'époque où l'on s'attend à en voir apparaître les symptômes. De cette façon, on a encore, le temps de se prémunir contre les diverses formes autom-

nales de la fièvre des foies, qui commence à se montrer, en général, vers le milieu d'août, et continue jusqu'aux premières gelées. Une fois que le médecin aura déterminé le genre de pollen qui vous cause la maladie, il sera en mesure d'administrer le traitement préventif répondant le mieux à votre cas.

Pour déterminer le genre de pollen auquel le malade est sensible, le médecin met une goutte d'extrait d'un pollen donné, sur la peau du malade, généralement sur l'avant-bras, et au moyen d'une aiguille stérilisée, il gratte la peau légèrement, de façon à faire pénétrer l'extrait de pollen. A deux ou trois centimètres de là, il met une goutte d'extrait d'un pollen différent, et opère de la même façon. Il peut essayer ainsi jusqu'à dix extraits de pollens différents sur le bras du malade, au cours d'une seule séance. Lorsque la réaction montre à quel pollen le malade est sensible, le médecin saura quel traitement approprié il doit faire suivre.

Le type automnal de la fièvre des foies est causé surtout par le pollen de ce qu'on appelle "ragweed", herbe de l'espèce amброisie. Le pollen de cette herbe est formé de microscopiques chataines couvertes de piquants, qui pénètrent dans les muqueuses délicates des voies respiratoires ; aussi ce genre de fièvre des foies est-il particulièrement dangereux.

La qualité de vos imprimés
parle pour vous

Avant de placer votre prochaine commande, venez nous voir, téléphonez ou écrivez-nous ; nous vous soumettrons des plans pour vos meilleurs intérêts

Obligations — Actions
Papeterie Commerciale — Circulaires
Calendriers — Travaux de ville
Journaux — Revues — Catalogues
Cartes de visite — d'affaires
Faire-parts — Souvenirs mortuaires

LES COMMANDES PAR CORRESPONDANCE REÇOIVENT LA MEILLEURE ATTENTION



Imprimerie
J. H. LABELLE
Limitée

303 Avenue PARENT — Téléphone 12

(VOISIN DE LA GARE DU PACIFIQUE CANADIEN)

SAINT-JEROME

MAISON A VOTRE SERVICE DEPUIS PLUS DE 30 ANS

Plan d'amélioration aux habitations

La sécurité des demeures

Votre demeure est-elle sûre ?

Tout propriétaire canadien veut une maison belle, commode et confortable. Il se montrerait étonné, incrédule si on lui apprenait qu'il y a une qualité encore plus importante que lui et ses voisins négligent, oublient. Tous supposent que leur maison la possède.

Cette qualité, c'est la sécurité. Avant tout, il faut que votre maison soit sûre. Un des grands avantages du Plan d'améliorations aux habitations, c'est de vous permettre la sécurité de votre demeure.

On a signalé aux Canadiens l'importance, l'intérêt qu'il y avait pour eux à améliorer leurs habitations. On a souligné que le Plan d'améliorations aux habitations offrait une occasion unique d'effectuer les réparations nécessaires. On a donné tous les graves motifs qu'il y a de profiter du Plan.

Mais jusqu'à présent on n'a pas beaucoup insisté sur ce qui constitue certainement un motif très urgent, sinon le plus urgent, d'examiner la maison en vue d'y faire les réparations nécessaires. Ce motif s'exprime par le seul mot : "Sécurité".

Le citoyen moyen n'a jamais eu pareille occasion de réaménager sa maison en vue de diminuer ou de supprimer les risques d'incendie. Grâce au Plan d'améliorations aux habitations, il peut disposer d'une somme suffisante pour protéger sa demeure contre le fléau qui chaque année ravit au Canada, tant de vies et de biens matériels. Vous croyez peut-être qu'il est impossible, ou presque, que votre maison prenne feu ? Mais en êtes-vous sûr ?

On sait que les ravages de l'incendie sont dus pour une part aux défauts de construction des édifices. Les plans mal compris, l'isolement insuffisant des canalisations électriques, bien d'autres maifacçons concourent à l'holocauste que nous déplorons chaque année. Il faut encore tenir compte de l'élément humain. Il arrive souvent que les usagers fassent porter à leur canalisation électrique un courant plus fort qu'elle n'est capable. Si le fil qui raccorde la lampe ou le poste de radio à la prise de courant n'est pas de la longueur voulue, ils l'allongent tant bien que mal. Si c'est mal, il y a un risque d'incendie, comme dans le cas de surcharge.

Voici d'autres exemples. Lorsque le fourneau de cuisine chauffe au bois et au charbon, il arrive que le tuyau débouche dans une cheminée mal isolée, ou qu'il soit assujéti de façon précaire à une potence de bois. Si c'est un fourneau à gaz, il

se peut qu'on n'ait pas vérifié les joints de la tuyauterie et les brûleurs depuis des années. Les cheminées qu'on ne ramone pas ou que l'on ramone trop rarement sont dangereuses. Votre maison est belle, confortable ; est-elle sûre ? Si elle ne l'est pas, ne faut-il pas la rendre ainsi ?

C'est ici qu'intervient le Plan d'améliorations aux habitations. Pour qu'il ne pas suivre la sage maxime "Mieux vaut prévenir que guérir" et confier l'examen des canalisations et de vos appareils électriques à un électricien compétent ? Décrivez-lui vos appareils, fourneau, chauffe-eau, éclairage, fer à repasser, grille-pain, etc. Il pourra ainsi calculer la charge imposée à vos canalisations. S'il vous conseille des modifications, le Plan d'améliorations aux habitations vous aidera à les effectuer.

Si vous chauffez au gaz ou au charbon, il serait bon de faire examiner tout votre chauffage, y compris la cheminée ; l'été est la saison tout indiquée pour cela. Les cheminées défectueuses ont occasionné bien des incendies. Si votre entrepreneur vous déclare qu'il faut réparer ou modifier votre installation, ne vous contentez pas de fermer les yeux et de vous confier à la chance. C'est le Plan d'améliorations aux habitations qui le plus souvent vous fournira la solution du problème.

Les isolants sont d'un grand secours. On peut rendre les maisons incombustibles, ou du moins diminuer les risques d'incendie en se servant d'isolants et de bardeaux incombustibles. Il suffit d'une courte enquête pour s'apercevoir que nombre d'incendies commencent au grenier, sous les combles, dans cette partie de la maison qui n'est pas toujours aménagée, où les habitants de la maison ne vont guère. Très souvent on en ignore la cause ; l'incendie n'en occasionne pas moins de sérieux dégâts, si le grenier n'est pas à l'épreuve du feu.

Les incendies prennent quelquefois naissance dans les chiffons huileux, ou des tas de papier. Il est plus sûr d'avoir une armoire ignifuge pour y serrer les vadrouilles imbibées d'huile et autres objets semblables. La pose de cloisons ignifuges autour du calorifère élimine encore un risque d'incendie.

Assurez-vous qu'il n'existe pas de risques d'incendie chez vous, dès aujourd'hui. Rien de plus vrai que "mieux vaut prévenir que guérir". Si votre maison a besoin de réparations, allez-y. Le Plan d'améliorations aux habitations vous aidera.

Pour les cultivateurs

LES PRIX DU MARCHÉ

Fournis par la Coöperative Fédérée de Québec

ANIMAUX VIVANTS

Prix obtenus sur le marché de Montréal le lundi, 2 août 1937, par la Coöperative Canadienne du Bétail de Québec, Ltée, 130 rue Saint-Paul Est, Montréal.

Porcs

Select 190 - 230 lbs	10.50 - 10.60
Prime - \$1.00	
Bacon 180 - 230 lbs	10.50 - 10.60
Bouchers 160 - 240 lbs	10.00 - 10.10
Léger 120 - 160 lbs	9.50 - 9.60
Lourd 240 - 270 lbs	10.00 - 10.10
Extra lourd 270 lbs	
Truies - plus	9.50 - 9.60
	6.50 - 7.75

Veaux de lait

Choix	7.50 - 8.00
Bon	6.50 - 7.00
Moyen	5.50 - 6.00
Commun	4.50 - 5.50

Veaux de champ - Grassers

Bon	3.75 - 4.00
Moyen	3.25 - 3.50
Commun	2.75 - 3.00

Agneaux du printemps

Choix	8.50
Moyen	7.50
Commun	6.50

Moutons

Bon	3.00 - 3.50
Commun	2.00 - 2.50

Vaches

Choix	4.50 - 5.00
Bonne	4.00 - 4.25
Moyenne	3.00 - 3.50
Commune	2.25 - 2.75
Très com.	1.50 - 1.75

Taureaux

Choix	3.75 - 4.25
Bon	3.25 - 3.50
Moyen	3.00 - 3.25
Commun	2.50 - 3.00

Taures

Choix	6.50 - 7.00
Bonne	5.50 - 6.00
Moyenne	4.50 - 5.00
Commune	2.50 - 3.00

Bouvillons

Choix	9.00 - 9.50
Bon	7.50 - 8.00
Moyen	6.00 - 7.00
Commun	4.50 - 5.50
Com. Léger	3.00 - 4.00

VOAILLES VIVANTES

Poules vivantes

A - 5 lbs et plus	17c
B - 4 lbs jusqu'à 5 lbs	15c
C - 3 lbs jusqu'à 4 lbs	14c
COQS	11c

POULETS A ROTIR (sélectionnés)

A - 3 1/2 et plus	21c
B - 3 lbs jusqu'à 3 1/2 lbs	19c
C - 2 1/2 lbs jusqu'à 3 lbs	17c

POULETS A GRILLER

A - 2 lbs jusqu'à 2 1/2 lbs	15c
B - 1 1/2 lbs jusqu'à 2 lbs	15c
C - Pesanteur moindre et qualité inférieure	14c

Oeufs

A - (gros)	33c
A - (moyens)	30c
B -	25c
C -	21c

POULETS ABATTUS (engraissés au lait)

A - 6 lbs et plus	25c
A - 5 lbs à 6 lbs	24c
A - 4 lbs à 5 lbs	23c
B - 6 lbs et plus	22c
B - 5 lbs à 6 lbs	21c
B - 4 lbs à 5 lbs	20c

POULETS ABATTUS "sélectionnés"

A - 6 lbs et plus	22c
A - 5 lbs à 6 lbs	21c
A - 4 lbs à 5 lbs	20c

Veaux abattus

Bon	10c
Moyen	8c
Commun	7c

Sur les prix ci-haut mentionnés, nous retenons une commission de 5% aux coopératives affiliées et 8% aux expéditeurs individuels

BEURRE (frais)

Prix de remise pour la semaine finissant le 29 juin 1937 inclusivement, Montréal & Québec :

No 1 Pasteurisé	26 7/16
No 1 non Pasteurisé	25 15/16
No 2	25 7/16

FROMAGE

Blanc	
No 1	14 3/8
No 2	13 3/8

Coloré	
No 1	14 7/16
No 2	13 7/16

Très important : Aucune commission ou frais d'emmagasinage à déduire de nos prix de remise de beurre et de fromage.

Les mauvaises herbes sont un danger pour les endroits de villégiature

L'herbarium des plantes indigènes, qui est confié aux soins du Service de la botanique, à la Ferme expérimentale centrale, du Ministère fédéral de l'Agriculture, constitue une superbe collection de végétaux. Quelques-unes des plantes qu'il renferme ont une valeur économique comme produits alimentaires, oléagineux ou textiles ou comme drogues, tandis que d'autres sont toxiques ou vénéneuses. L'herbarium est une source précieuse de renseignements pour tous ceux qui désirent connaître les plantes ; c'est aussi un excellent instrument de protection pour le public canadien. Par exemple, l'ambrosie, vulgairement nommée herbe à poux, est la cause principale de la fièvre des foins, et tout récemment un agent du Service de la botanique qui s'occupe de recueillir des graines de semences pour l'herbarium dans l'Est du Canada, a profité de l'occasion pour faire une enquête sur la fréquence de l'herbe à poux et du sumac vénéneux ou mieux connu sous le nom d'herbe à la puce, spécialement dans le voisinage des endroits de villégiature.

Il n'a trouvé ni herbe à poux ni herbe à la puce dans l'île d'Anticosti, pas plus qu'à Brackley Beach et Summerside dans l'île du Prince Édouard. Par contre, il a trouvé de l'herbe à poux dans tous les endroits qu'il a visités en Nouvelle-Écosse : Chester, Port Mouton, Yarmouth, et Digby, et également de l'herbe à la puce à Port Mouton. Il se dépense beaucoup d'argent sur l'amélioration des chemins pour attirer les touristes, mais il ne semble pas que l'on fasse quoi que ce soit pour extirper l'herbe à poux. L'investigation en question a trouvé également une petite colonie d'herbe à poux à St. Andrews, N.-B., que l'on pourrait facilement extirper. L'herbarium reçoit beaucoup de demandes de renseignements au sujet des champignons et il a reçu un grand nombre de collections de ces plantes pour identification ainsi que d'autres collections.



La Bière BLACK HORSE

bonne pour la digestion

"COMME RÔTI DE BOEUF, JE FAIS LE RÉGAL DES GOURMETS"

"OUI, MAIS POUR MIEUX TE DIGÉRER IL FAUT PRENDRE UN VERRE DE BIÈRE BLACK HORSE"

Notes agricoles

En 1936, parmi les produits que le Canada a envoyés sur l'île de Chypre, dans la Méditerranée orientale, il y avait pour \$500 de fromage. Le tarif préférentiel sur le fromage ordinaire à Chypre est de trois piastres chypriotes (quatre centimes canadiens) par kilo. L'île de Chypre est différente de l'île de l'Amérique du Nord parce qu'il représente 2,332 livres avoirdupois. La livre sterling de Chypre est équivalente à la livre anglaise, et les importations du Canada en 1936 ont été évaluées à \$18,053, soit environ \$90,290.

L'avoine vient immédiatement après le blé au point de vue de la production mondiale. C'est une plante qui se cultive sur toutes sortes de sol et dans toutes sortes de climats et cependant six pays produisent à eux seuls près des trois quarts de la récolte mondiale totale d'avoine. Ce sont le Canada, le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Allemagne, la France et la Russie.

Il n'existe aucun moyen de mesurer exactement les dommages résultant de l'érosion du sol par les vents. On estime que l'enlèvement

d'un pouce de la terre de surface d'une seule section de terre signifie la disparition de près de 100,000 tonnes de terre. Dans l'Oklahoma central, à la suite des grands vents qui ont soufflé sur les hautes plaines des États-Unis en mars et avril 1935, la poussière a été déposée à la quantité moyenne de 82 livres par acre.

**ENCOURAGEZ
nos
ANNONCEURS**

CONSTRUCTEURS !



AVANT DE DONNER UNE COMMANDE POUR VOTRE BOIS DE CONSTRUCTION

Demandez nos prix

Nous avons toujours en mains tout le matériel pour vos constructions

SPECIALITES :

Planchers en bois dur "PERFECTION"

BOIS DE CHARPENTE, BARDEAUX, PIN ROUGE

Planche isolante "DONNACONA" et

"WALLBOARD"

TOUT PAPIER A CONSTRUCTION

THE EAGLE LUMBER Co., Ltd

Téléphone 60 — SAINT-JEROME

Causerie de dimanche pluvieux

LE CAS DE Mlle URSULE

Par CELIBER

Sur l'avenue, tantôt, j'ai croisé, et sous une pluie battante, l'ami Jules qui revenait du théâtre.

Hé ! vieux copain, j'ai une nouvelle pour toi... Tu sais, Mlle Ursule...

— La vieille fille à qui nous avions joué un sale tour, il y a dix ans passés...

— Exactement.

— Eh bien ?

— Morte et enterrée !

— Que le Bon Dieu ait pitié de son âme ! dis-je à mon insu.

Tas bien raison. C'est ça, mon vieux, que le Père Éternel va être bien renseigné sur ce qui se passe dans notre ville !... Vieille bavarde qu'elle était !

Cette boutade de l'ami Jules m'amusa sur le moment, et me revenait à la mémoire, moins d'une heure plus tard, quand je me trouvais seul dans mon cabinet de travail. Par cette fin de dimanche, le premier d'août s'il vous plaît, il pleut et ça est désolant ! Le firmament est gris, le vent pousse piquant, et depuis deux heures, il pleut, il éclaire, il tonne. Depuis une semaine, la température n'a pas d'autre menu à nous présenter, et le soleil semble bien ennuyé de tant de brouhaha dans son champ céleste. Qu'importe le temps ! Il fait bon ici, et dans mon petit coin, je me trouve à l'aise. De quoi donc causerais-je ? De quel aventure galante ? L'amour, sous l'orage, n'a rien de charmant. Analyserais-je quelque sentiment humain ? A quoi bon ! Cette pluie laverait sans pitié mes plus jolies pensées... Alors, si vous le voulez bien, causons de Mlle Ursule. L'ouïe déjà pris son nom ; demain, la pluie effacera ce bout de prose que je consacre à sa mémoire.

J'apprends à détester Mlle Ursule

dans des circonstances assez bizarres pour être rappelées. Il y a de cela dix ans. Un soir, l'ami Jules entra brusquement chez moi, un juron sur les lèvres. Comme il n'avait pas l'habitude de jurer, je m'en étonnai à prime abord, mais je me permis de l'absoudre quand il m'eut, en quatre phrases, narré son aventure. Jules revenait du théâtre avec sa petite amie, une charmante brunette de dix-neuf printemps, que je connaissais très bien et dont la beauté faisait mon admiration et celle de mes compagnons, des jeunes de vingt ans comme moi. Mlle Juliette était alors une de ces petites filles, assez grandes pour savoir qu'elles sont belles, assez intelligentes pour se permettre quelques onces de coquetterie, qui provoquent par leurs allures, leurs airs câlins, et qui se débordent prestement quand vous faites mine de vous pencher sur elles pour prendre vivement un baiser. Elle était sur ce point de désespérer de tous les galants du temps, mais tous l'aimaient tout de même. Elle avait des préférences pour Jules, et dame ! nous le trouvions bien fortuné. Or, l'ami Jules, sous les grands ormes qui surplombent le trottoir à la devanture de la résidence de Mlle Ursule, avait subitement scruté la rue déserte, et sans hypocrisie, en présence de toutes les étoiles du firmament, avait tout simplement embrassé sa bonne amie. Vous me direz qu'il n'y a pas de mal à ça ; je vous dirai qu'il y en a pour ce simple fait que Mlle Ursule qui se trouvait à sa fenêtre, tout probablement à l'affût de quelques événements sensationnels nocturnes, avait assisté à l'intéressant spectacle et violemment tressaillé pour annoncer sa présence.

Mlle Ursule passait, je vous l'assure, pour la plus vilaine langue à dix lieues à la ronde. Toute la ville, dès l'aube, savait l'importante nouvelle. Pensez donc ! un baiser en pleine nuit, en pleine rue, sous des arbres touffus, devant une maison honnête, un gargon effronté, une jeune fille consentante, bref, le plus grand scandale des temps modernes ! Des midi, le prébâtre connaissait la stupéfiante affaire. Les cures — qu'on me permette cette digression — doivent sourire intérieurement quand ils voient de vieilles niches, sous le saint prétexte de la moralité, leur narrer les banales et ridicules escapades de la rue !

Mlle Ursule était dévote, une bigote. Il y a dix ans, elle était laide, ridée, une bouche mal taillée mettant en évidence quelques vilaines dents solitaires et si pointues que les mots s'y écorchaient fréquemment ; un air de croque-mitaine en déroute, et sur un nez tressaillant en boule, des lunettes en sentinelle. Avec cela, si malgre qu'on voyait par endroits le jour à travers. Elle était exactement ainsi, il y a trois mois passés ; ses cheveux avaient bien un peu grisonné, mais elle les avait très bien coiffés, et elle se débordait d'une confiance, mais sa langue avait, tout probablement à cause d'une gymnastique continue, conservé sa fraîcheur et sa jeunesse.

Mlle Ursule se piquait de grands principes. Célibataire, elle tenait à ce saint état avec une scrupuleuse honnêteté. Son mauvais caractère était éloigné d'elle de grands messieurs. Des hommes elle ne parlait que rarement ; elle les détestait tous et les qualifiait d'être néfastes et empoisonneurs. C'était du dépit en constante ébullition. Sa morale était d'ailleurs sévère, très peu élastique, et ses scrupules assez variés que nombreux. Elle adorait les animaux, les chats de préférence. Elle suivait une rigoureuse diète, et ne faisait que deux légers repas par jour. Dévorer le prochain à pleines dents devenait son meilleur repas, et elle le digérait avec une étonnante facilité. Elle avait des sympathies marquées pour les nouveaux résidents, car elle se faisait gloire de posséder le record de chats de chaque famille de la ville. Détestée, haïe, fuie comme la peste, Mlle Ursule n'en continuait pas moins sa lutte pour le respect de la morale et

la sauvegarde des moeurs, et affirmait qu'il fallait dénoncer les personnes qui se rendaient coupables d'actes répréhensibles pour sur-le-champ les corriger. Les jeunes filles, qu'elle se trouvait en sa présence ou qu'elle passait devant sa résidence, prenaient des airs naïfs et surveillaient leur maintien pour ne pas devenir, le soir même, une cible aux traits empoisonnés de cette vieille fille désabusée.

Mlle Ursule, quelques semaines après l'aventure de Jules, rapporta à ses parents le fait que l'avait assisté à une soirée qui réunissait jeunes filles et jeunes garçons, sans surveillance de parents ou de personnes âgées, et que nous avions joué, des heures durant, au petit jeu de société bien connu dans le temps : "Les baisers". Comment avait-elle appris le fait ? Il faut avouer que je n'avais été qu'un prétexte à une formidable gaspillage de baisers, et la vieille fille n'avait pas tort de le dire tout haut. Je résolus cependant de me venger, et j'en causai à Jules qui partagea d'emblée toutes mes propositions. Nous décidâmes, après un très discret caucus tenu dans le parc, de faire le compte à la satanée pimpante à la nuit, nous gagnâmes sa propriété. Il fallait nous en aller dans un four, dans le petit enclos où nous nous glissions, à plat ventre et retenant notre respiration. Il en fut ainsi jusqu'à la fenêtre du vivier, de laquelle nous vîmes Ursule, bien étendue dans une causeuse, en train de lire un minuscule livre. Nous frappâmes. Un bruit de pas retentit sur-le-champ dans le vestibule, et la porte s'ouvrit. Au même instant, le contenu d'un seau d'eau inonda la tête aux pieds la vieille carcasse qui nous avait trahis. La vieille fille criait au meurtre, clamait, tempêtait, rageait, jetai jambaes à la hauteur du cou, nous enfiliâmes la rue voisine. L'aventure fit du bruit, beaucoup de bruit. La police fut même alertée. Jules et moi fûmes muets comme des carpes, mais nous éprouvâmes bien que toute la population se réjouissait de l'incident et en félicitait largement les héros méconnus.

Il y a trois ans passés, une réunion d'amis me permit de rencontrer Mlle Ursule. Il faut que je vous dise tout de suite que Mlle Ursule me

portait une admiration qui me flattait au superlatif, et que j'agissais de façon à ne pas la démentir. Premièrement, parce qu'il est important pour le maintien d'une réputation de ne pas compter de semblables gens au nombre de ses ennemis ; secondement, parce qu'une réputation y gagne largement à être excitée par une langue de vipère. Mlle Ursule me vantait beaucoup, et je passais à ses yeux comme un triple bon garçon, ce qui ne faisait de mal à personne. En cette occasion, Mlle Ursule eut la parole les deux tiers de la soirée. Elle en voulait tout d'abord aux hommes, ces "villains, ces hypocrites, ces libertins, ces vauriens". Puis aux automobiles, et ne se gênait nullement pour déclarer que sont des "diables", tous ceux qui en possèdent munies d'un "rumbler-seat". En français, on dit : le baquet, le poussoir, le siège d'accommodation, etc. Ursule l'avait nommé : le siège du vice. "Les rumbler-seats", disait-elle avec brio, ce sont les salons modernes du diable. "Je prie pour qu'il pleuve le dimanche, continuait-elle avec emphase ; de cette façon, notre jeunesse n'a pas l'occasion d'outrager les saintes lois de la morale. L'automobile, c'est l'oeuvre de Satan. Les promeneurs en automobiles sont des sacrilèges ; l'inventeur de l'auto, s'il vivait encore, il faudrait le pendre, le cuire à petit feu, l'écarteler. C'est de sa faute à lui si tant de péchés se commettent, chaque jour, chaque soir, chaque nuit..."

"J'approuvais par de grands balancements de tête ces propos brûlants. Puis, sans aucune transition, elle bondit sur la mode. Selon elle, le gouvernement fédéral devrait étaler la mode, décréter la longueur des robes, imposer le port obligatoire du corset, réglementer le décolletage, imposer des pénalités sévères aux vêtements, et lever des équipes de dames sérieuses et surtout âgées pour l'observation des lois. Voyez-vous les députés en train de légiférer sur de telles questions ? Et nos deux chefs de parti, deux bons célibataires endurcis, aux prises avec de si profonds dilemmes ! Tous les députés voteraient pour le statu quo, c'est-à-dire pour le maintien de la mode moderne. Soit dit en passant, il y a du relâchement dans les moeurs, personne ne sau-

rait le nier ; les plages, l'automobile, les modes modernes trop américanisées, etc., exposent notre jeunesse à de graves périls. Si ce relâchement prend encore de l'expansion, ou simplement demeure ce qu'il est, il est à craindre pour l'avenir même du monde. Les éducateurs, les professeurs, les parents ne sauraient trop le répéter à la jeunesse.

Dans la bouche de Mlle Ursule, toutes ces condamnations devenaient pour le moins amusantes. Et la voilà subitement qui s'attaque aux femmes qui fument, avec une rage qui m'étonne. Elle ne parlait plus, elle ne discutait plus, elle n'arrêtait plus ; elle grondait. On aurait dit le tonnerre en opération. "Elles fument comme des engins, criaient-elles. Et vous verrez si elles ne prendront pas demain, uniquement pour imiter l'imbécille qu'est l'homme, le goût du cigare, de la chique, etc. C'est révoltant ! Et les hommes, ces saltimbanques, ces abrutis, ces chenapans ! Race de vauriens, de sans-cœur, de débâcles ! Il n'y avait pas danger que j'en prisse un pour me faire rager, non, non !..."

Je ne risais plus, je n'approuvais même plus. Elle remarqua sans doute mon visage tendu de contrainte. Elle m'offrit des excuses, se leva, gagna la cuisine en trotinant comme une ombre qui aurait sauté sur le plancher, revint, demanda son chapeau et s'en alla. Je la suivis de loin. Elle se dirigea vers le parc, s'assit dans l'ombre sur un banc dérobé. Que faisait-elle là ? Elle épiait, je l'ai bien comprise, un couple d'amoureux qui, serrés l'un contre l'autre, tissaient, sans redouter la présence d'un vautour tout près aux griffes effilées, l'étoffe de leur futur bonheur...

Les saintes langues ! C'est ainsi qu'on nommait les bavardes dans les villes natales. Il en existe tellement de nos jours qu'elles pourraient avec succès se grouper en association. La chose est d'autant plus à conseiller si le proverbe est vrai que l'union fait la force. Car les petites villes ou les villages possèdent des

NOUVELLES DE PARTOUT

(De nos correspondants)

A Sainte-Thérèse

Dans le domaine sportif, le Sainte-Thérèse a subi une défaite dimanche, aux mains de la formidable équipe du Cherrier qui l'a emporté par le score de 8 à 5. Des erreurs ont été la cause de la défaite de l'équipe locale, et par cette défaite, notre équipe a perdu la troisième position qu'elle détenait dans la Ligue Métropolitaine. C'est la quatrième manche que nos joueurs locaux commencent les erreurs dont nous parions tantôt.

M. Paul Jasmin, M.V., nommé tout dernièrement inspecteur sanitaire du comté de Terrebonne en

La mouche des maisons dégoutante et porteuse de malaies

La mouche commune, qui porte le nom scientifique de *Musca domestica* et qui pue pendant les mois chauds, de la mi-été à l'automne, est un insecte à la fois gênant et dangereux. Elle est dangereuse pour la santé parce qu'elle se multiplie dans les ordures ménagères, le fumier ou les excréments et qu'elle peut passer directement de ces matières aux produits alimentaires, apportant avec elle des parcelles de matière organique en décomposition, des bactéries et d'autres organismes vivants qui adhèrent à son corps, à ses pattes poilues, à ses pieds griffus et à ses parties buccales, ou qui peuvent être portés dans ses excréments et sa salive. La mouche commune est répandue dans le monde entier; elle s'est acquise une triste réputation par la roie qu'elle joue dans la propagation des maladies dangereuses comme la diarrhée infantile, la tuberculose, la typhoïde, le choléra et la dysenterie. Au Canada, c'est peut-être de tous les insectes celui qui prend la plus grande part dans la transmission des malaies, et c'est pourquoi il importe au plus haut point que l'on prenne des mesures pour la combattre et l'empêcher de se poser sur les produits dont l'homme se nourrit.

Le meilleur moyen de combattre la mouche domestique est de supprimer ou de réduire ses foyers de propagation en traitant le fumier et les ordures ménagères ou en les supprimant. Le fumier frais de cheval est peut-être la source la plus prolifique de mouches à la campagne. Dans les villes, les ordures ménagères sont aussi une source importante de mouches. Les moyens préventifs ne peuvent être utiles que s'ils sont employés en commun, car un tas de fumier ou d'ordures négligé peut infester tout un voisinage. Les écuries des villes devraient être nettoyées de leur fumier au moins deux fois par semaine. À la campagne, quand cela peut se faire, le fumier devrait être enlevé tous les jours et épanché en mince couche dans les champs, où l'effet desséchant du soleil et du vent empêche la multiplication des mouches. Un moyen alternatif consiste à profiter de la chaleur produite par la fermentation, lorsque le fumier est mis en tas, pour tuer les mouches. On peut aussi employer le sel de soude, qui agit comme un désinfectant et empêche la fermentation, lorsque le fumier est mis en tas. Six gallons de cette solution suffisent pour traiter 30 pieds carrés de surface.

Il faut aussi empêcher l'accumulation du fumier des autres animaux domestiques, comme les cochons, les vaches et les volailles, car les mouches se reproduisent également dans ces substances, mais moins librement.

Tous les déchets organiques comme les ordures ménagères ou restes de cuisine doivent être enveloppés dans du papier et mis dans des boîtes étanches, jusqu'à ce que l'on puisse s'en débarrasser en les faisant brûler. L'accumulation des déchets dans les dépotoirs municipaux pendant les mois d'été est très mauvaise, car ces dépôts engendrent d'immenses quantités de mouches et d'autres vermine, et peuvent constituer un grand danger public. L'incinération est le seul moyen satisfaisant de se débarrasser des déchets pendant la saison des mouches.

Il faut prendre des mesures pour exclure les mouches des maisons. L'emploi de grillages sur les portes et les fenêtres est très utile à cet égard. Quant aux mouches qui réussissent à s'introduire dans les maisons, il faut les tuer tout de suite. Les tue-mouches, les papiers collants ou empoisonnés, les appâts empoisonnés que l'on fait en mélangeant une cuillerée à thé de formol à une tasse d'eau ou de lait sucré et que l'on expose ensuite dans des soucoupes, sont de bons moyens de tuer les mouches. Les pulvérisations contenant l'oxyde de pyréthre dans l'huile minérale sont aussi très utiles et très employées.

Pour plus amples renseignements sur la mouche domestique, s'adresser au Bureau de publicité et d'extension, Ministère de l'Agriculture, Ottawa.

EN SE SERVANT DES PAPIERS A MOUCHES WILSON LIRE ET SUIVRE LES INSTRUCTIONS ATTENTIVEMENT

Chaque papier tuera des mouches toute la nuit et chaque jour pendant trois semaines. 3 Papiers dans chaque Paquet. 10 CENTS LE PAQUET dans les Pharmacies, les Epiceries et les Magasins Généralistes. POURQUOI PAYER PLUS? The WILSON FLY PAPER CO., Hamilton, Ont.

remplacement de M. Adolphe Clark, est entré en fonctions comme tel, ces dernières semaines.

Les dernières nouvelles, relativement au détournement de la route 11 en dehors des limites de notre ville, sont positives. Les contrats sont actuellement accordés; les droits de passage ont été obtenus de divers propriétaires intéressés, et on prétend que les entrepreneurs commenceront dès la semaine prochaine.

Les cultivateurs se plaignent très souvent de la mauvaise température. La pluie des derniers jours a causé beaucoup de tort à la récolte, et les cultivateurs en sont pour le moins déçus.

M. Lionel Bertrand est actuellement dans la Mauricie où il assiste comme représentant officiel de la ville de St-Jérôme, au congrès régional de la presse canadienne-française de la province, qui s'est ouvert, ce midi, à Grand-Mère. Ce soir, les délégués sont les hôtes de la Shawinigan & Power à un grand banquet. Demain, les congressistes se rendent à La Tuque, et de là à la Rivière-aux-Rats où seront tenus les plus importants réunions de la convention. Dimanche, après une messe entendue à La Tuque, les congressistes tiendront d'autres réunions, et seront, dimanche soir, les hôtes de la ville de Grand-Mère à un grand banquet. Le programme à la Rivière-aux-Rats comprend des excursions en forêt. Une cinquantaine de directeurs de journaux assistent à cette convention. M. Bertrand y est accompagné de Madame Bertrand.

THEATRE GEORGES
Sainte-Thérèse

Samedi, dimanche et Lundi soirs, de même que dimanche en matinée, un film américain mettra en vedette Gene Autry, un grand film français "La Bête aux sept manes". Ce film mystérieux, qui réunit les meilleurs artistes du cinéma moderne, est dramatique au possible. Les scènes qu'il nous offre sont de toute beauté, et aucun amateur de cinéma ne saurait critiquer ce film, un des meilleurs jamais filmés.

Mardi et mercredi soirs, programme double de vues françaises. Deux grandes vues aux prix populaires de vingt centins. Un programme très populaire.

SAINT-COLOMBAN CELEBRERA SON CENTENAIRE

Le dimanche, 15 août prochain, la petite paroisse de Saint-Colomban fêtera le centenaire de sa fondation. Ce petit village, bien que situé à trente milles de Montréal, et à huit milles de Saint-Jérôme, n'a aucune communication par chemin de fer. M. l'abbé Bruno Pressault est son curé. Ce village qui compte près de 250 familles, n'en a actuellement que 66, soit une quarantaine de familles irlandaises et de canadiennes-françaises, quelques familles polonaises, ukrainiennes, une slovaque, une tchèque, une roumaine et une russe.

La principale industrie est celle du bois et, l'an dernier, une aciérie a rouvert ses portes. Il y a aussi quelques carrières de granit qui ont un peu d'activité. M. le curé Pressault a lui-même restauré l'église qui date de 1853. A 9 h. 30, dimanche le 15 août, S. E. Mgr G. Chartier y chantera la grand'messe et S. E. Mgr Gauthier prononcera le sermon de circonstance. A midi, un banquet en plein air sera servi. A trois heures, on bénira une croix élevée dans le cimetière en commémoration de ce centenaire. La croix est de granit rouge qui vient des mines de Saint-Colomban. Le R. P. Hall, o.m.i., enfant de la paroisse, prononcera le sermon. La fête se terminera par un feu d'artifice. Les familles du village de Saint-Jérôme, sous la direction du R. Frère Radulphus, se rendra à Saint-Colomban pour participer à ces fêtes.

UNE AUTRE INITIATIVE DE LA CNE

La Caisse Nationale d'Economies lance sur le marché une nouvelle rente viagère

Congrès d'été

Les organisateurs de districts de la Caisse Nationale d'Economie viennent de tenir leur congrès d'été au siège social de la société, à Montréal. Les séances d'étude, sous la présidence du surintendant général, M. J.-A. Constant, ont porté sur les nouveaux certificats de rentes viagères, que cette institution canadienne française vient de lancer sur le marché. Leur nombre porte à vingt-six ses modalités de placement en viager, dont elle a été la pionnière au Canada.

Les nouveaux certificats comportent une rente viagère garantie, payable mensuellement, la vie durant, au moins pendant dix ans. Les paiements s'effectuent non pas à 70, mais à 60 ans, même à 55 ans, voire plus tôt encore: cette rente différée peut en effet être convertie en rente proportionnelle à l'âge moins avancé. Elle est grosse d'un dividende tous les cinq ans. Au décès du titulaire, elle est remplacée par une annuité de \$1,000. Ainsi, il en coûterait \$40.65 par année à un prospectif qui signerait sa proposition à l'âge de 25 ans, pour retirer à 55 ans, jusqu'à la fin de ses jours, une rente viagère garantie de \$10 par mois. Et multiplier la somme annuelle, c'est naturellement multiplier tous ces avantages. Comme le faisait remarquer Monsieur Constant, au cours d'une séance, "cette rente viagère est appelée à rendre d'immenses services à la société, car elle permet au souscripteur de se suffire plus tard, ce qui n'est pas sans besoin, vu l'instabilité des fortunes."

Ont pris part au congrès: MM. J.-Théo. Poitras, Québec; L.-H. Collet et J.-B. Daigle, Sherbrooke; Yvan Roy et J.-Antonio Proulx, des Trois-Rivières; Gustave Pelletier, Ottawa; J.-B. Roux, Victoriaville; Ubald Lanthier, Saint-Jean; Antoine Fradet, Drummondville; Rigobert Tessier, Joliette; J.-B.-W. Beaudoin, Cap-de-la-Madeleine; Paul-E. Ouellet, Rivière-du-Loup; Armand Desjardins, Saint-Jérôme; Lucien Meloche, Saint-Lambert; J.-Paul Bolduc, Lévis; J.-B. Bérubé, Saint-Alexandre-de-Kamouraska; Noël Descary, Dorval; Alcide Patenaude, Georges-H. Rousseau, Arcade Noël, Gabriel Sarrazin, Pierre Haguette, Alexis Côté, A.-L. Charbonneau; J.-L. Théoret, Roger Deslauriers, Eudore Rousseau, Isidore Patenaude et Réal Brossard, tous de Montréal.

Le congrès s'est clôturé par un banquet au chalet du Club de Golf de Laval-sur-le-Lac. Présidait M. V.-E. Beupré, actuel, président "pro tempore" du Comité d'administration de la Caisse Nationale d'Economie. Avalent pris place à la table d'honneur: M. Victor Millette, notaire, président de la Société Nationale de Fiducie, agent administrateur de la Caisse; MM. J.-V. Desaulniers, directeur général de la Société Nationale de Fiducie; Henri Ouimet, sous-directeur; J.-A. Constant, surintendant général de la Caisse Nationale d'Economie; Alexandre Cousineau, Orphir Robert et Ulric Carrière, surintendants adjoints. On remarquait encore parmi les convives, autres les congressistes, les membres suivants du personnel des deux sociétés: MM. Alexandre Houde, Daniel Meunier, Fernand Laverdure, Roger Poitras, Jean-Paul Lefebvre, Marcel Millette, Adrien Dahmé, Jodier Gauthier, Roch Lapiere, René Jodion, Bernard Jodion, Eugène André, Maurice Giroux, Paul Vidal, Julien Archambault, Léon Saulnier, Gérard Chevrier, J.-H.-T. Bourassa et Honoré Lefebvre.

LA TOMBOLA DE SAINT-HIPPOLYTE SE CONTINUE

La grande tombola organisée au profit des œuvres paroissiales de Saint-Hippolyte, et ouverte au public, jeudi soir, le 29 juillet dernier, se continue avec succès. Des centaines de personnes ont visité le coquet village de Saint-Hippolyte en cette occasion, et toutes se sont déclarées enchantées au possible.

Cette tombola se continue d'ici lundi soir prochain; pour samedi soir, demain soir par conséquent, des numéros spéciaux sont au programme et on s'attend à une très nombreuse assistance. Si vous n'avez pas encore visité les terrains de cette tombola, faites-les ces soirs-ci, et vous ne regretterez certes pas votre promenade.

Le centenaire de Saint-Hermas

La paroisse de Saint-Hermas a célébré, dimanche dernier, le centenaire de sa fondation par une grande messe suivie d'un banquet et d'une soirée récréative. La grand-messe fut chantée par M. le curé Rodrigue C. Laude, de la Gatineau, assisté de MM. les abbés Oscar Robitaille, comme diacre, et Fernand Fortier, comme sous-diacre. Le R. P. Louis Lalande, s.j., donna le sermon de circonstance.

Le président du banquet, le maire W. Cyr, souhaita la bienvenue à tous les anciens de Saint-Hermas, mais il fut remarqué que le village a donné des hommes à toutes les professions.

M. W. Léonard, curé de Saint-Hermas, fit l'histoire du village. Dès 1834, dit-il, il y avait quelques habitants à Saint-Hermas, mais ce ne fut qu'en 1837 que la première église fut construite. L'église actuelle, la seconde fut bâtie en 1850. Il y eut 18 curés et 20 maires durant ce siècle. L'orateur termina en rendant hommage à ceux qui nous ont précédés.

Le curé de Sainte-Rose, M. U. Demers, ancien curé de Saint-Hermas, parla du bon vieux temps. M. Li-guori Lacombe, M.P., vanta les charmes de Saint-Hermas, son discours fut interrompu par l'orage.

M. le curé invita alors les gens à se rendre sous une immense tente dressée pour la soirée récréative qui commença à 8 heures, avec les concours d'Orville Légaré et autres.

A L'Ascension

M. et Mme Allen Labre, M. et Mme Denis Labre, M. A. Veronneau, de Montréal, ont passé quelques jours, chez M. Léo Labre.

M. et Mme Cyrille Léonard, de Ferme-Neuve, étaient ces jours derniers, chez M. Art. Lavioie.

M. et Mme Adélard Legault, d'Amos, sont en promenade chez M. E. Legault.

Dernièrement, en notre église, fut béni le mariage de Mlle Laurette Lafleur avec M. Ernest Perrier. Nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

Miles Y. Durand et Laurette Mayer, sont en vacances dans leurs familles.

M. et Mme Valmore Tremblay, de Pittsfield, Mass., M. et Mme Albert Tremblay, de Ferme-Neuve, sont venus au mariage Lafleur-Perrier.

M. et Mme Léo Labre, Mlle Yv. Labre, M. A. Richard, étaient de passage à Brébeuf et à La Conception, dimanche dernier.

Mme D. Séguin, de Montréal, et ses enfants ont passé quelques semaines chez MM. M. Godmer et L. Séguin.

M. et Mme Médéric Sarrazin sont allés chez M. Jules Neveu, au Lac Saguy, dernièrement.

M. Roger Boutillier, de Montréal, a la Pension Lachapelle, en fin de semaine.

De passage à L'Annonciation, M. A. Richard, M. et Mlle Louis Séguin, M. et Mme Léo Labre, Mlle Y. Labre.

Mme Wisnet, d'Ontario, est en promenade chez MM. Eldege et Athanase Labelle.

Ubaldo Lanthier, Saint-Jean; Antoine Fradet, Drummondville; Rigobert Tessier, Joliette; J.-B.-W. Beaudoin, Cap-de-la-Madeleine; Paul-E. Ouellet, Rivière-du-Loup; Armand Desjardins, Saint-Jérôme; Lucien Meloche, Saint-Lambert; J.-Paul Bolduc, Lévis; J.-B. Bérubé, Saint-Alexandre-de-Kamouraska; Noël Descary, Dorval; Alcide Patenaude, Georges-H. Rousseau, Arcade Noël, Gabriel Sarrazin, Pierre Haguette, Alexis Côté, A.-L. Charbonneau; J.-L. Théoret, Roger Deslauriers, Eudore Rousseau, Isidore Patenaude et Réal Brossard, tous de Montréal.

Le congrès s'est clôturé par un banquet au chalet du Club de Golf de Laval-sur-le-Lac. Présidait M. V.-E. Beupré, actuel, président "pro tempore" du Comité d'administration de la Caisse Nationale d'Economie. Avalent pris place à la table d'honneur: M. Victor Millette, notaire, président de la Société Nationale de Fiducie, agent administrateur de la Caisse; MM. J.-V. Desaulniers, directeur général de la Société Nationale de Fiducie; Henri Ouimet, sous-directeur; J.-A. Constant, surintendant général de la Caisse Nationale d'Economie; Alexandre Cousineau, Orphir Robert et Ulric Carrière, surintendants adjoints. On remarquait encore parmi les convives, autres les congressistes, les membres suivants du personnel des deux sociétés: MM. Alexandre Houde, Daniel Meunier, Fernand Laverdure, Roger Poitras, Jean-Paul Lefebvre, Marcel Millette, Adrien Dahmé, Jodier Gauthier, Roch Lapiere, René Jodion, Bernard Jodion, Eugène André, Maurice Giroux, Paul Vidal, Julien Archambault, Léon Saulnier, Gérard Chevrier, J.-H.-T. Bourassa et Honoré Lefebvre.

Le congrès s'est clôturé par un banquet au chalet du Club de Golf de Laval-sur-le-Lac. Présidait M. V.-E. Beupré, actuel, président "pro tempore" du Comité d'administration de la Caisse Nationale d'Economie. Avalent pris place à la table d'honneur: M. Victor Millette, notaire, président de la Société Nationale de Fiducie, agent administrateur de la Caisse; MM. J.-V. Desaulniers, directeur général de la Société Nationale de Fiducie; Henri Ouimet, sous-directeur; J.-A. Constant, surintendant général de la Caisse Nationale d'Economie; Alexandre Cousineau, Orphir Robert et Ulric Carrière, surintendants adjoints. On remarquait encore parmi les convives, autres les congressistes, les membres suivants du personnel des deux sociétés: MM. Alexandre Houde, Daniel Meunier, Fernand Laverdure, Roger Poitras, Jean-Paul Lefebvre, Marcel Millette, Adrien Dahmé, Jodier Gauthier, Roch Lapiere, René Jodion, Bernard Jodion, Eugène André, Maurice Giroux, Paul Vidal, Julien Archambault, Léon Saulnier, Gérard Chevrier, J.-H.-T. Bourassa et Honoré Lefebvre.

Le congrès s'est clôturé par un banquet au chalet du Club de Golf de Laval-sur-le-Lac. Présidait M. V.-E. Beupré, actuel, président "pro tempore" du Comité d'administration de la Caisse Nationale d'Economie. Avalent pris place à la table d'honneur: M. Victor Millette, notaire, président de la Société Nationale de Fiducie, agent administrateur de la Caisse; MM. J.-V. Desaulniers, directeur général de la Société Nationale de Fiducie; Henri Ouimet, sous-directeur; J.-A. Constant, surintendant général de la Caisse Nationale d'Economie; Alexandre Cousineau, Orphir Robert et Ulric Carrière, surintendants adjoints. On remarquait encore parmi les convives, autres les congressistes, les membres suivants du personnel des deux sociétés: MM. Alexandre Houde, Daniel Meunier, Fernand Laverdure, Roger Poitras, Jean-Paul Lefebvre, Marcel Millette, Adrien Dahmé, Jodier Gauthier, Roch Lapiere, René Jodion, Bernard Jodion, Eugène André, Maurice Giroux, Paul Vidal, Julien Archambault, Léon Saulnier, Gérard Chevrier, J.-H.-T. Bourassa et Honoré Lefebvre.

Le congrès s'est clôturé par un banquet au chalet du Club de Golf de Laval-sur-le-Lac. Présidait M. V.-E. Beupré, actuel, président "pro tempore" du Comité d'administration de la Caisse Nationale d'Economie. Avalent pris place à la table d'honneur: M. Victor Millette, notaire, président de la Société Nationale de Fiducie, agent administrateur de la Caisse; MM. J.-V. Desaulniers, directeur général de la Société Nationale de Fiducie; Henri Ouimet, sous-directeur; J.-A. Constant, surintendant général de la Caisse Nationale d'Economie; Alexandre Cousineau, Orphir Robert et Ulric Carrière, surintendants adjoints. On remarquait encore parmi les convives, autres les congressistes, les membres suivants du personnel des deux sociétés: MM. Alexandre Houde, Daniel Meunier, Fernand Laverdure, Roger Poitras, Jean-Paul Lefebvre, Marcel Millette, Adrien Dahmé, Jodier Gauthier, Roch Lapiere, René Jodion, Bernard Jodion, Eugène André, Maurice Giroux, Paul Vidal, Julien Archambault, Léon Saulnier, Gérard Chevrier, J.-H.-T. Bourassa et Honoré Lefebvre.

Le congrès s'est clôturé par un banquet au chalet du Club de Golf de Laval-sur-le-Lac. Présidait M. V.-E. Beupré, actuel, président "pro tempore" du Comité d'administration de la Caisse Nationale d'Economie. Avalent pris place à la table d'honneur: M. Victor Millette, notaire, président de la Société Nationale de Fiducie, agent administrateur de la Caisse; MM. J.-V. Desaulniers, directeur général de la Société Nationale de Fiducie; Henri Ouimet, sous-directeur; J.-A. Constant, surintendant général de la Caisse Nationale d'Economie; Alexandre Cousineau, Orphir Robert et Ulric Carrière, surintendants adjoints. On remarquait encore parmi les convives, autres les congressistes, les membres suivants du personnel des deux sociétés: MM. Alexandre Houde, Daniel Meunier, Fernand Laverdure, Roger Poitras, Jean-Paul Lefebvre, Marcel Millette, Adrien Dahmé, Jodier Gauthier, Roch Lapiere, René Jodion, Bernard Jodion, Eugène André, Maurice Giroux, Paul Vidal, Julien Archambault, Léon Saulnier, Gérard Chevrier, J.-H.-T. Bourassa et Honoré Lefebvre.

Le congrès s'est clôturé par un banquet au chalet du Club de Golf de Laval-sur-le-Lac. Présidait M. V.-E. Beupré, actuel, président "pro tempore" du Comité d'administration de la Caisse Nationale d'Economie. Avalent pris place à la table d'honneur: M. Victor Millette, notaire, président de la Société Nationale de Fiducie, agent administrateur de la Caisse; MM. J.-V. Desaulniers, directeur général de la Société Nationale de Fiducie; Henri Ouimet, sous-directeur; J.-A. Constant, surintendant général de la Caisse Nationale d'Economie; Alexandre Cousineau, Orphir Robert et Ulric Carrière, surintendants adjoints. On remarquait encore parmi les convives, autres les congressistes, les membres suivants du personnel des deux sociétés: MM. Alexandre Houde, Daniel Meunier, Fernand Laverdure, Roger Poitras, Jean-Paul Lefebvre, Marcel Millette, Adrien Dahmé, Jodier Gauthier, Roch Lapiere, René Jodion, Bernard Jodion, Eugène André, Maurice Giroux, Paul Vidal, Julien Archambault, Léon Saulnier, Gérard Chevrier, J.-H.-T. Bourassa et Honoré Lefebvre.

Le congrès s'est clôturé par un banquet au chalet du Club de Golf de Laval-sur-le-Lac. Présidait M. V.-E. Beupré, actuel, président "pro tempore" du Comité d'administration de la Caisse Nationale d'Economie. Avalent pris place à la table d'honneur: M. Victor Millette, notaire, président de la Société Nationale de Fiducie, agent administrateur de la Caisse; MM. J.-V. Desaulniers, directeur général de la Société Nationale de Fiducie; Henri Ouimet, sous-directeur; J.-A. Constant, surintendant général de la Caisse Nationale d'Economie; Alexandre Cousineau, Orphir Robert et Ulric Carrière, surintendants adjoints. On remarquait encore parmi les convives, autres les congressistes, les membres suivants du personnel des deux sociétés: MM. Alexandre Houde, Daniel Meunier, Fernand Laverdure, Roger Poitras, Jean-Paul Lefebvre, Marcel Millette, Adrien Dahmé, Jodier Gauthier, Roch Lapiere, René Jodion, Bernard Jodion, Eugène André, Maurice Giroux, Paul Vidal, Julien Archambault, Léon Saulnier, Gérard Chevrier, J.-H.-T. Bourassa et Honoré Lefebvre.

UN VOYAGE A NEW YORK ET ATLANTIC CITY

ORGANISE PAR LE CLUB L.-O. DAVID, DE MONTREAL

Du 15 au 22 août

Le club L.-O. David, de Montréal, a organisé un voyage pour la semaine du 15 au 22 août, un voyage à New-York et Atlantic City. Il nous fait plaisir de donner ci-après l'itinéraire de ce voyage:

Août 15: 10 h. a.m. Départ Gare Windsor; 2 h. p.m. Arrivée à Saratoga (arrêt 2 heures); 4 h. p.m. Départ de Saratoga; 7 h. p.m. Arrivée à Albany (transport entre la gare et le bateau); 9 h. p.m. Départ Albany par bateau (couchette et cabine). Rivière Hudson.

Août 16: 7 h. a.m. Arrivée à New York; Départ pour Atlantic City (par autobus); Arrivée à Atlantic City, Hotel Monticello, chambre et repas (2 par chambre).

Août 17: Départ Atlantic City (par autobus). Arrivée à New York, Hotel Piccadilly, Chambre avec bain.

Août 18: A New York (sight seeing et une représentation à Radio City).

Août 19: A New York.

Août 20: 6 h. p.m. Départ New York, Rivières Hudson (transport hôtel au bateau).

Août 21: 8 h. a.m. Arrivée à Albany (transport bateau à la gare); 12 h. 10 p.m. Départ Albany D. & H.; 6 h. 30 p.m. Arrivée à Montréal.

Le prix du voyage n'est que de \$33.20.

Pour informations, on peut s'adresser à Madame E. DAVID, 152 rue Notre-Dame Est, Montréal, Harbours 8501, ou à Mademoiselle L. DROUIN, 4606 rue Saint-Denis, Harbours 4650.

Nerfs et muscles du groupe canadien-français

Il serait oiseux de revenir sur les déficiences nombreuses dont souffre l'élément canadien-français. Nous les connaissons assez pour que, de partout, surgissent des organisations qui ont entrepris de les faire disparaître.

Initiatives religieuses, politiques, nationales, économiques, éducationnelles, toutes démontrent l'existence d'un mal et la volonté de le guérir.

Il serait regrettable que dans cette entreprise généralisée de restauration, quelqu'un s'imaginerait avoir le droit de considérer les autres comme des obstacles.

Il faut envisager la situation sous un angle plus large et comprendre que si le mal a pénétré notre vie politique, sociale, économique et nationale, il faut le guérir partout en tenant compte du fait que ni la politique, ni l'économie, ni l'éducation nationale, les réformes éducationnelles, ni la poursuite de notre croissance économique, chacun pris isolément et à l'exclusion des autres, ne peut, seul, nous sauver.

On doit également se convaincre de l'importance de chacun de ces aspects de notre vie commune groupée. Les liens de solidarité qui les unissent les uns les autres sont si étroits que le seul fait d'en négliger un compromet gravement le succès des autres.

C'est une erreur également grave de croire qu'un seul organisme peut entreprendre le travail de restauration qui s'impose dans ces différents domaines, quand, en réalité, il doit se partager entre des initiatives distinctes, en se rappelant toujours que chacune a une importance de premier ordre, soit par sa nature, soit par l'apport indispensable qu'elle doit donner aux autres.

C'est en s'appuyant sur ces principes que La Ligue de l'Achat Chez Nous a entrepris son œuvre de restauration économique dont la première phase consiste à créer un contact plus intime entre le consommateur et le fournisseur canadien-français, afin d'assurer dans notre milieu la circulation de l'argent, d'accroître notre force financière et d'assurer un marché aux produits de chez nous.

La Ligue n'a jamais prétendu que son œuvre, seule, fut susceptible de restaurer le groupe canadien-français dans la plénitude de sa vie nationale; au contraire, elle compte sur l'appui des autres initiatives (politiques, sociales, éducationnelles, etc.) pour faciliter son travail et assurer sa réussite; mais, de même, les autres entreprises de restauration doivent tenir compte du travail de la Ligue et se convaincre à leur tour que sans notre relèvement économique, leur œuvre court le risque d'être vaine. M. l'abbé Groulx l'affirmait explicitement dans le magistral discours qu'il a prononcé au Congrès de la Langue française: "Aucun amour du parler maternel ne tiendra, par exemple, contre notre asservissement économique."

La Ligue considère que pratiquer l'Achat chez nous, c'est travailler directement à notre relèvement économique; mais elle estime aussi que c'est donner un coup d'épaule à ceux qui bataillent dans l'arène nationale, éducationnelle, etc.

Pratiquer l'achat chez nous, c'est assurer des nerfs solides et des muscles vigoureux à notre corps social, afin de permettre à d'autres de refaire son âme, de fortifier son esprit et d'orienter son cœur vers des aspirations plus hautes et plus nobles que le seul intérêt matériel.

La Ligue de l'Achat Chez Nous, fermement un Racine et un Corneille suffisent; elles se passent des conventions du théâtre. Mais, à la radio, en raison de ce qu'on diffuse, les choses ne vont pas ainsi. Les directeurs artistiques de Radio-Canada, surtout lorsqu'il s'agit d'opérettes, ont dû, au cours des deux dernières saisons, s'en faire des adaptations, du moins corriger, modifier les textes de façon à rendre intelligible tel ou tel passage d'une œuvre que seule la scène avec ses conventions et ses moyens pouvait exprimer. Un décor, une toilette, le maquillage, un mouvement de scène, un jeu de lumière, autant de choses dont la radiophonie, en attendant l'avènement de la télévision, doit se passer.

L'auditeur n'a pas, non plus, l'ambiance que l'on trouve dans une salle de spectacle, cette espèce de commun accord qui existe entre le parterre et l'acteur, cette communion de pensée en quelque sorte indispensable à la conscience artistique de celui-ci.

D'où il suit que les écrivains et les compositeurs en dirigeant leurs efforts vers la radio devront s'inspirer de nouvelles sources, recourir aux seuls moyens dont elle dispose.

Un critique a écrit que la radio aura eu cet extraordinaire mérite d'obliger les dramaturges à préciser davantage leurs pensées, à les exprimer avec plus de clarté et d'élegance, à comprendre enfin que le théâtre ne vaut pas uniquement par sa garde-robe et son décor, mais aussi et surtout par la langue qu'on y parle.

La National Broadcasting Company et Radio-Canada tiennent ainsi compte de l'orientation de la T.S.F. vers un art radiophonique plus défini en s'appliquant à ne pas sortir des cadres où peuvent s'exercer le mieux possible leurs moyens d'action.

L. H.

JACQUES GERARD, TENOR DANS WERTHER

Monsieur Jacques Gérard, de l'Opéra-Comique de Paris, revient au micro de Radio-Canada, le lundi, 9 à 10 heures, dans le rôle de Werther, qui a interprété nombre de fois en France. Ainsi donc, la demi-heure des Feux de la Rampe sera consacrée à l'œuvre de Massenet.

Madame Jeanne Desjardins et Monsieur Jacques Gérard nous en donneront du moins quelques extraits. Giuseppe Agostini sera au pupitre de chef d'orchestre.

Les auteurs du livret, Paul Milliet et Edouard Blau, se sont inspirés du roman du même nom de Goethe. Fait typique, c'est en allemand que cet opéra a été chanté pour la première fois. Alors que l'Opéra-Comique de Paris l'avait refusé, c'est à Vienne, en 1892, qu'il fut créé. On dit que Goethe avait raconté dans ce roman une heure tragique de sa propre existence.

Werther s'est épris de Charlotte qui est déjà fiancée. La déclaration subite et ardente de Werther n'a pas ébranlé la fiancée qui restera fidèle à Albert. Celui-ci épousera Charlotte. Werther n'a pas cru devoir s'éloigner et il est traité avec bonté par Albert qui ignore les sentiments de celui-ci pour Charlotte. Mais, Charlotte exigera de celui qu'elle ne peut pas aimer qu'il s'éloigne jusqu'à la Noël. Werther tiendra parole mais il ne manquera pas de revenir. Le conflit des devoirs obligera Charlotte à fuir. Albert, à la demande même du tragique amoureux, lui remettra l'arme qui mettra fin "aux souffrances du jeune Werther".

Madame Desjardins et M. Gérard chanteront le duo du Clair de Lune, du premier acte et le Duo final du troisième acte.

Madame Desjardins chantera les Larmes, du troisième acte et Monsieur Gérard, l'Invocation à la Nature, du 1er acte et Pourquoi me réveiller, du troisième acte.

LES VARIETES INTERNATIONALES

Un orchestre dirigé par Raymond Denhez, le quatuor des Grenadiers Impériaux et Madame Céro Lamoureux, offriront un programme de Variétés Internationales que l'on

entend le dimanche soir, à 9 heures. Au concert du 8, l'orchestre jouera entre autres airs, une sélection de folklore autrichien d'après un arrangement de Raymond Denhez, "Midnight in Mayfair" de Chase, un Tango de Bixio et "When a gypsy makes his violin cry" de Deutsch.

Le quatuor chantera "Quand une femme dit non", de Mario, "Les riens", d'Alaire et Madame Caro Lamoureux, soprano, "Ouvre ton cœur" de Bizet et "Miarka", de Boldi.

LA LA RECHERCHE DU TEMPS PASSE

"A la recherche du temps passé", c'est la rubrique d'une série d'émissions d'un nouveau genre que diffusera Radio-Canada et dont la première passera ce soir, vendredi,

OSCAR LANDRY, Pharmacien

Annonçant
ADRIENNE

LES COSMETIQUES SCIENTIFIQUES ET HARMONISES qui, "par une introduction scientifique de tous harmonieux" ont révolutionné, du jour au lendemain, l'art de la cosmétique

Poudre de talc	35c	Poudre pour la figure	60c
Crème détergente	50c	Naturelle, Blossom, Rachel, Ivoire, Rachel, Olive, Sun-glo.	
Crème de nuit	50c	Rouge	60c
Crème de jour	50c	Naturelle, Blossom, Gre-nade, Sunglo et Géranium	
Crème de base	50c	Bâton à lèvres	60c
Crème nourrissante	50c	Naturelle, Blossom, Gre-nade, Sunglo et Géranium	
Tonique de la peau	60c	Poudre comprimée	1.25
Lotion astringente	60c	Poudre et fard	1.75
Lotion pour la peau	60c	Parfum	25c et 50c
Poudre pour le bain	1.00		

CHOCOLATS LAURA SECORD

NOUS PRENONS LES COMMANDES POUR
FLEURS NATURELLES

Pharmacie Oscar Landry

LA PHARMACIE LA MIEUX ASSORTIE DU DISTRICT
Service de 2 messagers de 8 h. a.m. à 10 h. p.m.

Tél. 193 et 671 339, rue Saint-Georges
Voisin du marché, à Saint-Jérôme

Au conseil
municipal

VILLE DE SAINT-JEROME

Une demande spéciale a été adressée à l'honorable F.-J. Leduc, ministre de la voirie, le priant de bien vouloir considérer le parachevement de la rue Labelle, au nord de la ville de Saint-Jérôme, et ordonner que les travaux soient exécutés durant la présente saison.

Cette partie de route est encore inachevée et dans un état lamentable pour le moins dangereux pour le tourisme.

Pierre concassée
Le prix minimum de 25c a été fixé pour la vente de poussière de pierre de 1 à 1000 livres et de 50c la tonne, plus la taxe, pour une quantité de 1000 à 2000 livres.

Pour la pierre de 1/4 à 2" le prix minimum de 70c (taxe comprise) pour quantités de 1 à 1000 livres et de 130 la tonne, plus la taxe de vente 8% — pour plus de 1000 livres.

A ces prix, l'acquéreur doit prendre livraison de telle pierre sur le terrain de la ville.

Licences de commerce
Quelques-unes des licences de commerce qui n'ont pas encore été réglées ont été remises entre les mains de Me Camille L. de Martigny, qui est chargé de prendre des procédures pour le recouvrement de telles licences.

Travaux de voirie
Vu qu'un grand nombre de sans-travail de Saint-Jérôme doivent être employés aux travaux de voirie provinciale, permission a été accordée à la Piedmont Construction Co., de se servir de la borne fontaine sise à l'extrémité sud de la rue de Montigny, pour s'approvisionner d'eau.

Ces travaux commencent à la sortie sud de la ville de Saint-Jérôme, en vue du détournement de la route 11.

C.-A. LORRAIN & FILS

ASSURANCES GENERALES

Vendeurs autorisés des Autos

Buick - Pontiac - Chevrolet - Oldsmobile

Tél. No 54 — Saint-Jérôme Bureau existant depuis 34 ans

London Club
London Dry Gin

Fondée en 1878
MELCHERS DISTILLERIES LIMITED
Montréal et Berthierville, P.Q.

Three Castles
Extra Special
Liquor Whisky

AUBAINES EN

CAMIONS USAGES

1936 Ford 2 Tonnes — 157" d'emplacement	\$825.00
1936 Ford 2 Tonnes — 157" d'emplacement	800.00
1936 Ford 2 Tonnes — 157" d'emplacement	815.00
1935 Ford 2 Tonnes — 157" d'emplacement	700.00
1934 Ford 2 Tonnes — 157" d'emplacement	650.00
1933 Ford 1 1/2 Tonne — 157" d'emplacement	425.00
1933 Reo Speed Wagon	690.00
1934 G. M. G. 1 1/2 Tonne — Carrosserie à ridelles	500.00

Dompeuses neuves et carrosseries de tous genres et de n'importe quelles marques peuvent être installées sur ces chassis qui ont été parfaitement reconditionnés.

EXEMPLE :	
Camion Ford 1936, 2 tonnes, reconditionné	\$800.00
Dompeuse hydraulique, carrosserie de bois installée, taxes payées	395.00
Prix complet	\$1195.00

Conditions faciles pour chacun de ces modèles.
Dépenses de voyage aller et retour seront remboursées, si vente conclue.

S'ADRESSER A M. FRANCIS, GERANT,
DEPARTEMENT DES CAMIONS

GENEREUX MOTOR CO. LIMITED

2144 Bleury MONTREAL LA. 6241

Nouvelles de Saint-Jérôme

Les retraites pastorales

La semaine prochaine aura lieu au Grand Séminaire de Montréal, la première retraite pastorale du diocèse.

M. le curé Emile Dubois, M. l'abbé René Desjardins, M. l'abbé Jean-Paul Giraldeau et M. l'abbé Bernard Desjardins, prendront part à cette retraite.

La seconde retraite aura lieu la semaine du 22 août.

Excursion de la Chorale

Dimanche dernier, 1er août, la chorale paroissiale faisait son excursion annuelle. Ils ont visité Grand-Mère et Shawinigan Falls.

Excursion de la fanfare

Saint-Jérôme

Dimanche dernier la fanfare Saint-Jérôme faisait son excursion annuelle. Le lac Connelly était l'endroit choisi à cette occasion.

Disons tout de suite que ce voyage n'a rien coûté ni à la fanfare ni à la ville. De généreux amis du corps de musique ont rendu possible cette récompense bien méritée par les musiciens : MM. J.-P. Rolland, H. Barrette, député provincial, J.-V. Rabouin, gerant de la Banque de Montréal, D.-A. Desnoyers, représentant de l'Union, et M. Gaston Guay, président de la fanfare ont ouvert largement leur bourse pour la circonstance ; le docteur Alfred Cherrier, M. Albert Cyr, cordonnier, M. Georges Wilson et M. Charles Larocque ont généreusement prêté leur automobile pour transporter les musiciens ; MM. C.-A. Robert, agent de la Cie Coca-Cola, et H. Cloutier, représentant de la Cie de Brévage Jumbo ont fourni plusieurs douzaines de boissons douces.

A tous ces vrais amis de notre fanfare, nous présentons publiquement nos plus sincères remerciements et leur présentons toute notre gratitude pour la journée inoubliable qu'ils nous ont fait passer dimanche dernier.

Partis par une température douce, nous sommes arrivés au lac Connelly au grand soleil. Ce coin des Laurentides est des plus pittoresques, et tous nous avons su l'apprécier.

Presque en descendant des voitures, une bonne plonge dans les eaux invitant du lac majestueux ; après quoi, un excellent "aperitif", enfin, le succulent dîner aux "beans canayennes", parfaitement apprêtées par M. et Mme Lavoie ou nous nous retirâmes. A la fin du repas, toasts et discours où notre président s'est surpassé... aidé de son sifflet.

Malgré la mauvaise température de l'après-midi, l'entrain n'a pas cessé de régner un seul instant ; "piano automatique", "cat sup", chant, danse, etc., etc., chacun avait "quelquechose" pour l'intéresser, croyez-moi, chers lecteurs.

Tous enchantés de leur voyage, les musiciens tiennent à remercier une fois de plus leur président, M. Napoléon Castonguay, qui leur a donné une nouvelle preuve de son esprit d'initiative en organisant cette excursion qui fut un succès sur toute la ligne.

(Communiqué).

Directeur de l'Union des Municipalités

M. J.-Emmanuel Bertie, maire de la ville de Saint-Jérôme, vient d'être nommé directeur de l'Union des Municipalités de la province de Québec.

Nos félicitations.

Congrès de la Caisse Nationale d'Economies

M. Armand Desjardins, représentant de la Caisse Nationale d'Economie, a assisté au congrès d'été, au siège social de la société, à Montréal, ces jours derniers.

Le stationnement à

Saint-Jérôme

Les règlements de circulation concernant le stationnement des automobiles sur la rue Saint-Georges, entre les avenues Parent et Legault doivent être observés, et des amendes seront imposées aux personnes qui les enfreignent.

Embouteillé par
Les Liqueurs Select
Tél. 139
SAINT-JEROME

Blessé par un auto

Mercredi soir, vers 7 heures, M. Joseph Allard, âgé de 39 ans, de Saint-Jérôme, a été frappé par un automobile conduit par M. Georges Lauzon, de Montréal. La victime souffre de lésions à la figure et au dos mais son état n'est pas grave. Il reçut les soins d'urgence du Dr Duval, de Saint-Jérôme.

Politique
provinciale

On trouvera ici quelques points importants soulignés par l'honorable Damien Bouchard, chef parlementaire de l'opposition libérale à Québec. Ces faits appartiennent à l'histoire politique du parti des farceurs cyniques qui gouvernent notre province depuis un an.

Violation des règlements

Et que dire maintenant du respect que le premier ministre a des règlements et des usages assurant la liberté de parole. Il n'existe pas de loi du baillon dans nos règlements de l'Assemblée législative. Mais le premier ministre a une majorité tellement servile et un contrôle si absolu sur les officiers de la Chambre qu'il n'a pas besoin de loi de baillon pour empêcher ses adversaires et même ses partisans de parler. Ce despotisme est plus favorable au premier ministre qu'une loi de baillon car une loi de cette nature permet au moins à tout député de se faire entendre sur toute question qui vient devant la Chambre pendant un temps raisonnable.

Les gens sincères de l'Union Nationale s'attendaient pourtant à d'autres choses. Jamais on ne leur aurait fait croire au temps des élections que M. Duplessis dans le but d'empêcher des adversaires gênants de démasquer ses supercheries législatives et ses manigances administratives aurait l'audace de violer la liberté de parole d'une façon aussi reprochable qu'il l'a fait à plusieurs reprises au cours de la dernière session. Je me permettrai de citer deux exemples typiques.

La Chambre était à considérer l'adresse en réponse au discours du trône. On sait que pour précipiter l'adoption de cette adresse le premier ministre avait lui-même posé le baillon aux députés ministériels en leur défendant de prendre part à la discussion qui suivrait la motion principale. Inutile de dire que les ordres du chef redouté furent suivis à la lettre par ses députés dociles. Il s'agissait d'empêcher l'opposition de parler plus longtemps qu'il avait pu le faire à un des premiers soirs du débat.

La Chambre, en vertu d'un règlement existant à cette époque, s'ajournait automatiquement à onze heures du soir. La seule exception qu'il y avait à cette règle c'est que, advenant qu'à onze heures un vote était à se prendre, on devait terminer cette procédure avant l'ajournement.

Le premier ministre s'organise pour prendre un vote et onze heures étant passé il soulève un point d'ordre pour forcer l'opposition à continuer le débat contrairement aux règlements. Le président favorise cette manœuvre absolument illégale, l'opposition n'a qu'une chose à faire, c'est de se retirer de la Chambre pour protester contre un pareil déni de justice. La motion est adoptée à une heure où la Chambre n'avait pas le droit de siéger et c'est ainsi que M. Duplessis a empêché les députés de l'opposition de parler sur la motion proposant l'adresse en réponse au discours du trône.

On était en comité plénier et la discussion qui avait été assez échauffée de part et d'autre s'était faite sur cinq des dix résolutions qu'il y avait à adopter. Lecture n'avait été faite par le président du comité que de ces cinq résolutions. Il en restait encore autant à lire et à adopter.

Un certain moment une crise de nervosité politique prend le premier ministre et il ordonne au président de déclarer toutes les résolutions adoptées. Je fais remarquer que les cinq dernières résolutions n'ont pas même été lues et qu'il y a un règlement qui détermine qu'une résolution doit être lue avant d'être adoptée et qu'il en existe un autre qui empêche le président de déclarer un article adopté tant qu'il y a un député qui désire porter la parole et que les députés, en comité plénier, peuvent parler aussi longtemps et autant de fois qu'ils le veulent. L'opposition désire entendre la lecture de ces résolutions et en faire la discussion avant de donner son vote. M. Duplessis répond en incitant ses députés à hurler à qui mieux, mieux : Adopté, adopté. Il s'ensuit un vacarme d'enfer au milieu duquel, malgré les protestations énergiques des membres de l'opposition et en dépit des règlements, du bon-sens et de la décence, le président appelle l'Orateur et fait rapport que les résolutions sont adoptées sans amendements.

Le baillon
Je veux me plaindre à l'Orateur de cette violation flagrante des règlements.

Un homme saute à
bas d'un camion et
se blesse grièvement

Mardi dernier, M. René Desjardins, de Saint-Jérôme, a été victime d'un malheureux accident. Vers midi et demi, près du Garage Paquette, à la sortie de la ville de Saint-Jérôme.

Le jeune homme était monté sur le marche-pied d'un camion chargé de gravier, et en voulant descendre alors que la voiture était en mouvement, il glissa et une roue-double arrière lui passa sur une jambe. Il souffrit d'une fracture double et compliquée et de contusions au corps. Son état est très grave. Le docteur Bruno Rochon lui prodigua les soins d'urgence et la victime fut ensuite transportée à Montréal en ambulance, le lendemain.

Chacun est étonné de voir
que:

"Marie prend toujours des leçons de musique" —
"Jacques poursuit ses études" —
"Maman reçoit des chèques régulièrement chaque mois" — tout comme si Papa était encore vivant.

Comment cela fut-il arrangé?

THE CANADA LIFE
Assurance Company

— Fondée en 1847 —

Dr Alfred Cherrier
Représentant

SAINT-JEROME, P. Q.

COIN DES PROFESSIONNELS

AVOCAT

LEGAULT & LEGAULT

L. L. Legault, C. R.
Guy Legault, B.A., LL.B.

Bureau officiel du District de Terrebonne

AVOCATS ET PROCUREURS

Téléphone 60 — Boîte Postale 93

LACHUTE

Paul Larose LL.B.

AVOCAT

128 rue Blainville

SAINTE-THERESE

Téléphone 50

MEDECIN

Dr Bruno Rochon

MEDECIN-CHIRURGIEN

Rayons X et traitements électriques

307, S.-Georges Consultations :

Saint-Jérôme 2 à 4 & 7 à 8 p.m.

Tél. 280 Excepté le dimanche

RODOLPHE BEDARD

Bureau établi en 1908

EXPERT-COMPTABLE LICENCIE ET AGREE

(Chartered accountant)

CONSULTATIONS PRATIQUES EN MATIERES COMMERCIALES ET FINANCIERES

425, avenue Viger, Montréal

glements et de la liberté de parole et sa dualité de personne lui permet de décider qu'il n'a rien entendu, qu'il n'a eu connaissance de rien et qu'il ne peut prendre aucune action. Il m'empêche de parler à ce stade de la procédure. A la deuxième lecture des résolutions je veux signaler les procédés étrangers du comité général ; le premier ministre soulève un point d'ordre. Comme d'habitude l'Orateur lui donne raison. La seule procédure qui me reste pour protester c'est d'en appeler à la Chambre. Je le fais pour remplir un devoir bien ingrat jusqu'au bout. Inutile de dire que je n'ai eu pour appuyer ma protection que les votes des membres présents de l'opposition officielle et de celle des dissidents.

Je rappelle ces incidents que vous avez peut-être tous à la mémoire pour vous faire comprendre dans quelles conditions désavantageuses nous nous sommes trouvés pour remplir notre devoir de membres de l'opposition envers le peuple de la province et envers notre parti. Les bandits embusqués aux coins des bois n'agissent pas plus injustement envers leurs victimes que nous avons été traités par le gouvernement qui devait cependant tout restaurer à l'Assemblée législative en fait de légalité, de respect du aux règlements assurant la liberté de parole, de contrôle des actes du gouvernement par l'opposition et de dignité dans la tenue des séances. Je ne crains pas d'affirmer que jamais nous n'avons eu dans la province un gouvernement aussi déloyal envers les membres de l'opposition que celui que nous avons à l'heure actuelle. Cette déloyauté dégénère en lâcheté quand on considère que c'est un gouvernement ayant une force numérique de six contre un qui se sert de procédés aussi condamnables que ceux qu'il a employés pour étouffer, par la force du nombre, la liberté de parole chez ceux que notre régime démocratique charge de la protection du public contre les

erreurs de jugements, la dilapidation des deniers publics et les abus de toute nature du parti au pouvoir.

Terrorisme

On a voulu, par une espèce de terrorisme savamment organisé par les gens du mal qui inspirent le gouvernement de l'ordre nouveau, nous empêcher de faire notre devoir comme nous avons décidé de l'accomplir et comme je l'ai déclaré au début de la législature au nom de mes collègues dont vous fêtez ce soir le succès d'un des non moins actifs, M. Bastien, le député de Berthier dont l'adversité politique nous a révélés les talents.

Ce devoir nous avons déclaré que nous le remplirions sans peur et sans reproche. Le gouvernement a cru à certains moments qu'il réussirait à nous faire changer d'attitude par le terrorisme et quatre ou cinq députés ont été chargés de se joindre au premier ministre pour nous injurier de la façon la plus ignoble que peuvent le faire des goudailliers instruits. La terreur on s'en est servi en nous menaçant des foudres du Grand Inquisiteur national ; ses foudres je les ai méprisées, comme l'ont fait mes collègues, sachant bien qu'il ne pouvait pas, malgré tout l'argent et le pouvoir dont il dispose pour organiser et faire fonctionner son système de délation et d'espionnage, la Guepou nationale, faire passer pour un malhonnête homme celui qui n'a jamais prévariqué, pas plus d'ailleurs qu'il ne réussira d'empêcher la lumière de se faire un jour sur les tractations louches des grandes corporations électriques, les pots-de-vins électorales et les détournements de fonds publics que j'aurais déjà mis au jour si monsieur Duplessis ne m'avait pas empêché d'assigner certains gros poissons et quelques menus carpillons qui nagent dans ses eaux dont la limpidité est loin d'être celle du cristal.

(à suivre)

LIVRETS DE
COMPTOIR

manufacturés dans la province
de Québec

Imprimés à votre nom ou bien en blanc
en vente à la douzaine ou à l'unité



Vendus par

IMPRIMERIE

J.-H.-A. LABELLE
Limitée

Téléphone 12

303 Avenue PARENT SAINT-JEROME